



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAMPUS
FRANCE

Choisir la FRANCE



Bienvenue en France



Choose

France



**VENIR ÉTUDIER
en France**

- 04** Étudiants internationaux, vous êtes les bienvenus en France!
 - 05** Étudier en France ou à distance, à vous de choisir
 - 06** Le Label Bienvenue en France
 - 07** Le réseau France Alumni
-
- 08** **Au cœur de l'Europe**
 - 09** Choisir la France
 - 10** Venir étudier en France
 - 12** Le catalogue des programmes enseignés en anglais
 - 14** S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français
 - 16** Bourses et financements
 - 18** La demande de visa

**Le système
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
français**

- 21** **Le système d'enseignement supérieur français**
- 22** Les diplômes
- 24** Les diplômes nationaux professionnels courts
- 26** Les universités
- 28** Les études médicales et paramédicales
- 29** Les études de droit
- 30** La formation doctorale
- 31** Les établissements franco-étrangers
- 31** Les doubles-diplômes internationaux
- 32** Les Grandes Écoles et les écoles supérieures
- 34** Les écoles supérieures d'art et de design
- 36** Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA)
- 37** Les écoles et instituts spécialisés

**VIVRE
en France**

- 38** **La France, art de vivre, histoire et culture**
- 40** Vivre en France
- 42** Se loger en France
- 44** Travailler en France
- 45** S'assurer en France
- 46** Vie culturelle
- 48** Vie associative
- 49** France Alumni
- 50** Combien coûte...?

- 52** Web / Liens utiles



Étudiants internationaux, vous êtes les bienvenus en France!

L'accueil des étudiants en présentiel privilégié

Visas et titres de séjour

Désormais les procédures administratives liées à la demande de visa et à la délivrance des titres de séjour est dématérialisée.

Pour tout savoir, n'hésitez pas à consulter la **FAQ Visas et titres de séjour** [campusfrance >Etudiants >S'organiser >Visas et cartes de séjour](#)

Pour faciliter votre arrivée en France, Campus France met régulièrement en ligne des informations ou des outils liés à votre séjour d'études. Ils vous permettent de vous préparer sereinement.

Une check-list pour ne rien oublier!

Retrouvez sur le site de Campus France tout ce qu'il faut faire et prévoir, étape par étape, pour bien préparer votre arrivée en France. [www.campusfrance.org/fr/organiser-arrivee-France-check-list](#)

Des tutos pour vous aider dans vos démarches administratives

Afin de faciliter votre installation en France et vous assister dans vos démarches administratives, Campus France lance une nouvelle collection de tutos disponibles en français, en anglais et en espagnol.

Acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), garantie locative Visale,

affiliation à la sécurité sociale... Retrouvez ces vidéos et d'autres encore sur le site de Campus France [www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches](#)

Un parrain étudiant et tout est plus simple!

Grâce aux nombreux dispositifs de parrainage qui existent en France, vous pouvez entrer en contact avec un autre étudiant qui pourra vous accompagner bénévolement à votre arrivée et faciliter votre intégration dans votre nouveau cadre de vie. En fonction de ses disponibilités, votre parrain pourra ainsi vous accueillir à l'aéroport ou à la gare, vous faire visiter le campus universitaire et la ville, vous accompagner dans vos démarches administratives...

Plus d'informations : [www.campusfrance.org/fr/trouver-parrain-etudiant](#)



Des fiches villes pour tout savoir sur 50 villes universitaires en France

Parce que bien vous accueillir demeure une priorité partout en France, chaque année, Campus France met à votre disposition des fiches d'information sur l'accueil et la vie étudiante dans les principales villes universitaires de France. Elles vous permettent de trouver toutes les informations utiles pour découvrir votre ville d'études et préparer votre arrivée dans votre nouveau cadre de vie en France.

Ces fiches sont mises à jour chaque année pour la rentrée universitaire. Elles peuvent être consultées en français, en anglais et en espagnol.

www.campusfrance.org/fr/tout-savoir-sur-votre-accueil-dans-50-villes-universitaires-en-france



Pour connaître les conditions d'accueil les plus à jour, rendez-vous sur le site de Campus France www.campusfrance.org > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs > Villes universitaires

Étudier en France ou à distance, à vous de choisir

Trouvez une formation à distance pour la rentrée 2021

Si vous ne pouvez pas venir en France en raison de la crise sanitaire dans le monde, le catalogue « Ma formation à distance » vous permet de chercher une formation diplômante qui sera 100 % à distance ou hybride (à distance et sur place). L'inscription à une formation à distance dans un établissement d'enseignement supérieur français vous permet de vous rapprocher sans attendre du campus de l'établissement qui vous accueillera pour l'année 2021/2022, en toute sécurité.

Ce catalogue recense près de 700 formations, proposées en français ou en anglais par les établissements d'enseignement supérieur français, et couvre les principaux domaines de l'ingénierie, de l'administration, de la gestion, du droit, de la finance, du management, de l'informatique, de l'urbanisme, du design etc. et ce, à tous les niveaux, majoritairement en Master et en post-Master.

campusfrance.org>Quelle formation recherchez-vous?Je cherche une formation à distance

<https://foad.campusfrance.org/#/main>





Vous êtes étudiant international et vous avez envie de venir étudier en France?

Le Label Bienvenue en France

La France a mis en place le label Bienvenue en France. Il vous permet d'identifier les établissements qui proposent des services pour faciliter votre arrivée et votre séjour d'études en France puis votre insertion professionnelle.

Grâce au Label Bienvenue en France, retrouvez les établissements qui vous proposeront différents services adaptés à vos besoins :

- des sites disponibles en plusieurs langues, comprenant des pages qui vous sont dédiées;
- des services d'accueil à l'aéroport ou à la gare, ou un accompagnement pour les procédures administratives...;
- des aides au logement avec des chambres dans les résidences universitaires, en location, colocation ou chez l'habitant...;
- des événements de rentrée, séminaires d'intégration, visites organisées, séjours touristiques;
- une personne déjà en France pour vous accompagner dans toutes vos démarches, même avant votre départ;

- un suivi méthodologique, ou des cours de FLE, des cours en anglais...;
- une aide à la recherche d'emploi ou de stage, des contacts avec le monde professionnel...;
- des réseaux d'alumni pour booster votre carrière à l'international.

Retrouvez toutes les informations sur le site de Campus France ainsi que la liste des établissements labélisés : <https://www.campusfrance.org/fr/label-bienvenue-en-france-etablissements-labellises>



Vous venez étudier en France? rejoignez France Alumni

Vous avez choisi la France pour vos études supérieures et vous êtes sur le point de venir ou bien êtes déjà arrivé en France? Rejoignez sans attendre France Alumni, le réseau mondial des anciens étudiants étrangers diplômés de l'enseignement supérieur français.

Rejoindre France Alumni, c'est simple, rapide et gratuit. En créant votre profil sur francealumni.fr vous pouvez :

- entrer en contact avec d'autres alumni en France et dans le monde sur la base de centres d'intérêt communs;
- vous informer sur l'actualité économique, scientifique et culturelle de la France;
- vous informer sur l'actualité du réseau France Alumni et de ses partenaires;
- participer à l'un des 500 événements organisés par France Alumni où que vous soyez en France et dans le monde;
- accéder à des offres d'emplois et de stages proposées par les entreprises partenaires de France Alumni;
- valoriser votre parcours d'études en France pour multiplier les opportunités professionnelles.

Présente en France et dans 122 pays à travers le monde, la plateforme France Alumni fédère aujourd'hui 325 000 membres, étudiants et anciens étudiants de l'enseignement supérieur français, et compte plus de 3500 partenaires (établissements d'enseignement supérieur, entreprises etc.).

N'hésitez pas à vous inscrire et à bénéficier des multiples opportunités aussi bien personnelles que professionnelles que vous offre ce réseau à dimension mondiale.

◆◆ FRANCE ALUMNI

www.francealumni.fr





Au cœur de l'Europe



Les atouts du vivre en France

Une qualité de vie reconnue

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne, leur garantissant une bonne qualité de vie : un système de santé moderne, un réseau de transports publics efficace, des aides au logement, une restauration universitaire (RU), un accès privilégié aux institutions culturelles et sportives... Hors des villes, une variété de paysages peu commune, des côtes maritimes aux massifs montagneux, permet tous les loisirs.

Un dynamisme culturel envié

Littérature, cinémas, musées, théâtres, opéras, cafés, gastronomie, mode, sont présents au quotidien et confirment le rôle majeur de la France dans le domaine culturel. Toute l'année, nombre de manifestations et festivals témoignent de ce dynamisme et d'une ouverture réelle aux cultures du monde.

<http://francefestivals.com>

Au carrefour de l'Europe

La France, avec 9 pays frontaliers, est idéalement située pour découvrir l'Europe. La proximité de villes comme Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Barcelone, Munich ou encore Milan, sont autant d'occasions de découvrir l'Europe.

De nombreux établissements français intègrent des parcours européens à leurs formations, cours ou stages en entreprise.

Le français, une langue internationale

La langue française, parlée par plus de **300 millions de personnes dans le monde**, est la langue officielle de 32 États répartis sur les 5 continents. Le français est la langue de travail avec l'anglais et l'allemand de l'Union européenne et ses trois capitales Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg sont francophones.

Le français est aussi la 3^e langue des affaires et la 2^e langue d'information internationale.



En 2019-2020, la France a accueilli 370 052 étudiants internationaux qui représentent 14 % des étudiants.

Une recherche de haut niveau

La France bénéficie d'une tradition de recherche et d'innovation scientifique et technologique à laquelle elle doit ses performances dans des domaines aussi divers que l'espace, les transports, l'électronique, les télécommunications, la chimie, les biotechnologies, la santé et les mathématiques. Les résultats aux palmarès internationaux en témoignent :

- 2^e rang mondial pour les Médailles Fields;
- 4^e rang mondial pour les prix Nobel;
- Le CNRS : 2^e institution de recherche en termes de publications scientifiques de haut niveau;
- Le CEA, 2^e organisme de recherche déposant de brevets en Europe.

Une offre diversifiée et performante

Une soixantaine d'universités publiques, 3 universités de technologie, près de 20 grands pôles d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation (8 COMUE et une dizaine d'EPE - voir page 27), 108 Instituts universitaires de technologie (IUT), environ 270 écoles d'ingénieurs, plus de 300 écoles de commerce, gestion et comptabilité, plus de 100 établissements d'enseignement supérieur publics proposant des

formations artistiques, 22 écoles d'architecture, auxquels s'ajoutent 3000 autres établissements, écoles ou instituts spécialisés qui concernent des secteurs spécifiques comme les carrières sociales, le paramédical, le tourisme, le sport, la mode, le design, ...

Une offre de programmes en anglais qui se diversifie : plus de 1600 formations sont enseignées en anglais dans tous les domaines. Ce réseau couvre l'ensemble du territoire français.

Une formation de grande qualité

L'État investit fortement dans l'enseignement supérieur **et prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant** (jusqu'à 15000 euros par an et par étudiant). Ce dispositif national permet de maintenir le coût des frais d'inscription à l'un des niveaux les moins élevés du monde, de garantir l'équivalence entre les diplômés sur le territoire et d'assurer leur reconnaissance au niveau international.

En dehors des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, il n'est fait aucune distinction entre les étudiants étrangers et les étudiants français : les exigences d'accès sont identiques et les diplômes délivrés sont rigoureusement les mêmes, quelle que soit la nationalité des étudiants.

Venir étudier en France

Un système d'enseignement supérieur performant

La richesse et la diversité de l'enseignement supérieur français assurent le choix d'une formation adaptée à tous les parcours et à tous les besoins. Quelle que soit la formation envisagée, Licence, Master ou Doctorat, il est nécessaire de bien définir son projet d'études afin de pouvoir choisir le cursus et le type d'établissement d'enseignement supérieur adaptés. Une réelle adéquation de niveau et de contenu avec le parcours antérieur augmente les chances d'admission.



S'appuyer sur le réseau des Espaces

► **Les Espaces Campus France :**
259 Espaces et Antennes dans 127 pays pour un accompagnement personnalisé.

Les Espaces Campus France sont là pour répondre à toutes vos questions sur l'offre de formation française, depuis vos premières recherches d'information jusqu'à la pré-inscription. Ils vous apporteront une aide concrète et personnalisée : analyse de votre projet d'études, aide au choix pour une formation adaptée, financement, information sur les programmes de bourses, constitution de votre dossier de candidature et suivi auprès des établissements jusqu'à la réponse d'admission, préparation au départ...

www.campusfrance.org

>Où trouver Campus France près de chez vous?

Se renseigner sur le site internet de campus France

Le site de l'agence Campus France offre un accès unique à toute l'information pour choisir sa formation du niveau Licence au niveau Doctorat, s'inscrire, préparer et financer son séjour...

Accéder à une information détaillée grâce aux moteurs de recherche

► **Le catalogue Licence & Master**

www.campusfrance.org

>Quelle formation recherchez-vous?



Le Catalogue en ligne des formations supérieures françaises présente plus de 30 000 formations dans environ 3 500 établissements d'enseignement supérieur, de niveau Licence ou Master. Un moteur de recherche performant permet une recherche spécifique par mot-clé, domaine et région et pour chaque niveau :

Licence ou Master. Il donne également un accès direct au site de l'établissement choisi et propose une information synthétique sur celui-ci. Cette information est complétée par des fiches de présentation sur le domaine d'études, les prestations d'accueil de l'établissement ou de la région.

Le portail recherche en France

www.campusfrance.org >Chercheurs

► **Un annuaire des écoles doctorales**

Point d'entrée pour une inscription en Doctorat, les 265 Écoles Doctorales organisent et supervisent la formation doctorale.

→ Recherche par mots-clés, régions et disciplines
→ Accès à toute l'information sur l'École Doctorale : offres de thèse, axes de recherche, critères et contacts pour l'admission, dispositifs d'accueil, sujets proposés, financements actuels, dimension internationale, contacts des laboratoires de recherche associés.

► **Un moteur de recherche des offres de thèses, stages en laboratoire, post-doc**

→ les offres financées via un contrat doctoral, les Doctorats en entreprise CIFRE, les offres spécifiques dédiées aux programmes financés par des gouvernements étrangers;
→ les offres de stage en laboratoire afin de se confronter au monde de la recherche;
→ les offres de post-doctorat pour travailler dans des laboratoires français.

Le site de Campus France propose une entrée dédiée aux chercheurs qui donne accès non seulement au portail de la recherche, mais aussi aux informations relatives à la Recherche en France.

S'INFORMER POUR BIEN CHOISIR

L'Agence Campus France vous accompagne dès les premières étapes de votre projet d'études : information, inscription en ligne, préparation au départ... N'hésitez pas à consulter le site [campusfrance.org](http://www.campusfrance.org) et à interroger les Espaces Campus France à travers le monde. Ils sont là pour vous aider.

www.campusfrance.org

>Où trouver Campus France près de chez vous?



Le catalogue des programmes enseignés en anglais

Programs Taught in English

www.campusfrance.org

>Quelle formation recherchez-vous ?

>Je cherche une formation enseignée en anglais

► Ce catalogue présente plus de 1600 programmes enseignés totalement ou partiellement en anglais.

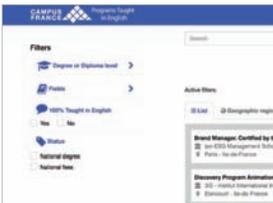
Chaque formation détaille le contenu et les conditions d'admission, le statut et l'accréditation du diplôme, le pourcentage de cours donné en anglais, le coût, et indique si des cours de Français Langue Étrangère sont également proposés.

Il est possible de choisir sa formation sur une carte de France.

► Quelques chiffres

- plus de 80 % des formations sont proposées entièrement en anglais, les autres comprennent également des cours donnés en français;
- 80 % des formations proposées sont de niveau Master;
- l'offre de formation est particulièrement riche dans les disciplines "Business and Management", "Engineering and Technology", "Sciences, Environment, Health Science" et "Law and Economics".

Le catalogue est actualisé en continu, n'hésitez pas à le consulter souvent.





Langue Française et programmes courts : un catalogue en ligne

<http://ecolesdete.campusfrance.org>

► Le catalogue des programmes courts académiques et des séjours culturels et linguistiques

Ce catalogue, trilingue français/anglais/espagnol, présente l'offre de formation en Français Langue Étrangère (FLE) ainsi que des programmes courts académiques des établissements membres du Forum Campus France.

Les programmes donnent lieu soit à l'obtention de Crédits ECTS*, soit à la délivrance d'une attestation, d'une certification ou d'un test.

Ce catalogue propose :

- une carte interactive des régions françaises;
- un choix par niveau de français et domaines d'études;
- près de 650 activités sportives, culturelles, gastronomiques.

Et une application mobile

IMMERSION FRANCE

Immersion France, une application mobile, développée par Campus France, pour choisir un séjour linguistique et touristique en France. Toutes les fonctionnalités d'une application mobile au service des étudiants souhaitant effectuer un séjour linguistique en France.

- une description détaillée des programmes;
- la découverte de la région choisie;
- la mise en relation pour l'inscription.

* ECTS : European Credit Transfer System, système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe. Voir pages 22-23 pour plus d'informations

FAUT-IL MAÎTRISER LE FRANÇAIS POUR ÉTUDIER EN FRANCE ?

- Pour s'inscrire en première année à l'université (L1) ou en école d'architecture, les candidats étrangers (hors Union européenne) suivent une procédure particulière (Demande d'Autorisation Préalable - DAP) et doivent justifier de leur niveau de français, soit par un test de langue (TCF-DAP ou TEF), soit par un diplôme (DELFD/DALF).
- Pour l'inscription en 2^e et en 3^e année de Licence, en Master, en Doctorat ou dans les Grandes Écoles, chaque institution est libre de fixer ses critères de niveau de français.
- Pour certaines formations enseignées en anglais, un niveau minimum de français peut être exigé par les établissements.

www.campusfrance.org



Ressources documentaires
> Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France
> Diplômes
> Les tests et diplômes de français langue étrangère

AVANT DE VENIR EN FRANCE

Perfectionnez votre français dans votre pays grâce aux ressources en ligne de TV5 MONDE. Des milliers d'exercices interactifs en ligne dans tous les domaines et pour tous les niveaux sur le site

<http://parlons.francais.tv5monde.com>



S'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur français

LES 3 ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

À suivre pour :

- Les étudiants hors pays à procédure Études en France
- Les étudiants hors UE, pour une inscription en niveau L2, L3, M1, M2 et Doctorat
- Les étudiants de l'UE pour une inscription en niveau L2, L3, M1, M2 et Doctorat

1. Obtention de l'attestation d'admission dans l'établissement supérieur choisi

Pour les étudiants hors UE, cette attestation est nécessaire à la demande de visa.

2. Inscription administrative qui valide l'admission

Elle s'effectue, à l'arrivée en France, dans l'établissement d'enseignement. Elle est conditionnée par le paiement des droits d'inscription. Le certificat de scolarité et la carte d'étudiant constituent les preuves de cette inscription.

3. Inscription pédagogique

Sur convocation, suite à l'inscription administrative, elle finalise l'admission : choix des horaires des cours obligatoires, choix des options, modalités d'examen.

Étudiants de l'Union européenne

■ Inscription en L1 : PARCOURSUP

Les étudiants ressortissants de l'Union européenne, pour une inscription en L1, doivent faire leur demande via le dispositif en ligne Parcoursup. Ce dispositif obligatoire de pré-inscription en ligne en première année d'enseignement supérieur concerne les étudiants étrangers (qu'ils soient titulaires du baccalauréat français ou non) lorsqu'ils souhaitent rejoindre l'enseignement supérieur français en première année dans certains établissements à admission sélective comme par exemple les IUT, les STS, les CPGE, établissements non concernés par la DAP (Demande d'Admission Préalable).

Liste des formations référencées pour laquelle la candidature via ce portail est obligatoire :

www.parcoursup.fr

■ Inscription en L2, L3, M1, M2 et Doctorat : l'inscription se fait en respectant les 3 étapes - Voir encadré

À savoir

Il n'y a pas d'équivalence réglementaire entre les diplômes étrangers et les diplômes français. La demande d'équivalence se met en place au moment de la demande d'admission. Elle peut prendre en compte également les expériences professionnelles dans le domaine concerné. **Seul l'établissement d'accueil est habilité à accorder l'admission et à déterminer le niveau de cette admission.**

Évaluation des diplômes étrangers : >Réseau Enic-Naric : www.enic-naric.net >Site France : www.ciep.fr/enic-naric-france

Étudiants hors Union européenne

Pays à procédure d'inscription

en ligne « Études en France »

Dans une quarantaine de pays*, les Espaces Campus France animent un dispositif de demande d'inscription en ligne, passage obligé d'un projet d'études en France. Cette procédure particulière débute en novembre de chaque année et obéit à un calendrier très strict. L'accès en ligne permet à l'étudiant via son espace personnalisé :

- de présenter un seul dossier de candidature en ligne à plusieurs établissements;
- de suivre l'évolution de son dossier en ligne, depuis la demande d'admission jusqu'à l'obtention du visa;
- de dialoguer avec Campus France.

Cet accompagnement se conclut par un entretien personnalisé permettant à l'étudiant de présenter son projet d'études, avec le passage éventuel d'un test de français. Cette procédure en ligne prend en charge la Demande d'admission préalable (DAP) pour l'inscription en première année à l'université ainsi que la démarche de demande de visa.

www.campusfrance.org

>Étudiants >Étudier >Les procédures d'inscription

En dehors des pays à procédure

« Études en France »

■ Inscription en L1 : la Demande d'Admission Préalable (DAP)

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, qui souhaitent s'inscrire en première année à l'université, doivent faire une Demande d'admission préalable auprès du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France de leur pays de résidence.

Les dossiers blancs concernent les inscriptions en première année à l'université, les dossiers jaunes celles en première année d'école d'architecture. Cette procédure DAP s'effectue généralement de début décembre à fin février. Renseignez-vous auprès de l'Ambassade de France de votre pays.

Exceptions : Pour l'entrée dans les établissements à admission sélective comme par exemple les IUT, les STS, les CPGE, établissements non concernés par la DAP, les étudiants doivent passer par [Parcoursup](http://www.parcoursup.fr).

■ Inscription en L2, L3, M1, M2 et Doctorat : l'inscription se fait en respectant les 3 étapes - voir encadré page 14

* La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France. www.campusfrance.org >Étudiants >Étudier >Les procédures pour se porter candidat

Droits d'inscription dans

les établissements français

d'enseignement supérieur

En France, les frais d'inscription à l'université et dans les établissements publics sont parmi les moins élevés du monde, car une grande partie du coût réel (de 10 000 € à 15 000 € par an par étudiant) est prise en charge par l'État.

Étudiants de l'Union européenne

Vous êtes un étudiant de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, l'État français prend en charge l'essentiel du coût de votre formation dans un établissement d'enseignement supérieur public. Les droits d'inscription pour 2021-2022 sont de :

- 170 euros pour une année de Licence;
- 243 euros pour une année de Master;
- 601 euros pour une année de cursus en formation d'ingénieur dans un établissement sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur*;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

* À l'exception de certains cursus d'écoles d'ingénieurs.

Étudiants hors Union européenne

Vous devez vous acquitter de droits d'inscription différenciés si :

- vous vous inscrivez pour la 1^{re} fois en Licence, en Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2021-2022;
- au sein d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI;
- vous n'êtes pas installé durablement en France.

L'État prend en charge les deux tiers du coût de votre formation. Le montant des droits d'inscription que vous aurez à payer sera de :

- 2770 euros pour une année de Licence;
- 3770 euros pour une année de Master;
- 380 euros pour une année de Doctorat.

De nombreuses bourses et exonérations des frais d'inscription sont disponibles. Pour en savoir plus, consultez les sites des établissements ou rendez-vous sur le site de Campus France

www.campusfrance.org **Étudiants**

>Étudier >Les bourses pour les étudiants étrangers

Dans les établissements privés, le coût des inscriptions est plus élevé. À titre d'exemple, dans les écoles de commerce et de management, il peut varier de 5000 à 15000 euros par an.

Bourses et financements



Il existe de nombreuses possibilités de financer un séjour d'études ou de recherche en France : bourses, allocations, aides à la mobilité.

Les Bourses du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Le MEAE propose plusieurs types de bourses qui couvrent différentes prestations : couverture sociale, allocation d'entretien, frais de formation, frais de voyage, ...

www.diplomatie.gouv.fr

>Venir en France >Étudier en France
>Financer son projet d'études en France

► Les Bourses des Ambassades de France à l'étranger

Les bourses du Gouvernement français sont allouées pour des études, des stages ou des séjours linguistiques en France. Quel que soit leur pays de résidence ou le type de bourse, les candidats doivent, avant leur départ et au moins un an à l'avance, s'adresser directement au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France de leur pays de résidence.

► Les programmes spécifiques

→ **Les bourses Excellence Eiffel** permettent de financer des formations de niveau Master ou des mobilités de dix mois dans le cadre d'une co-tutelle ou co-direction de thèse. Les étudiants soumettent leur candidature aux établissements français. Ceux-ci les sélectionnent et proposent les meilleures candidatures au MEAE.

www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel

→ **Les bourses « Quai d'Orsay-Entreprises »** visent à favoriser et développer l'accueil en France d'étudiant(e)s étrangers issus des meilleurs établissements de leur pays d'origine en partenariat avec les grandes entreprises françaises.

→ **Les bourses Excellence-Major** financent des formations jusqu'au niveau Master à des élèves étrangers des lycées français à l'étranger ayant obtenu mention Bien ou Très bien au baccalauréat.

www.aefe.fr

>aefe >Dispositif Excellence-Major

Le programme européen

Erasmus + 2021-2027

Erasmus + est le programme de l'Union européenne pour la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation et la formation. Il est ouvert à tous les publics.

Partir avec Erasmus +, c'est bénéficier d'une mobilité organisée et encadrée dans le cadre d'une collaboration entre des établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans le monde. Comment ça marche? Vous recevez une bourse de l'Union européenne qui couvre une partie des frais induits par votre mobilité. Cette bourse intègre systématiquement le coût de la vie du pays de destination.

www.erasmusplus.fr

www.generation-erasmus.fr

instagram : @gen.erasmus

Twitter : @gen_erasmus @ErasmusplusFR

Facebook : Génération Erasmus

Youtube : Génération Erasmus

Si vous souhaitez faire un Master avec une période de mobilité à l'étranger, il existe les programmes conjoints de Masters Erasmus Mundus. Organisés par au moins trois établissements d'enseignement supérieur de différents pays, ils concernent toutes les disciplines et accordent des bourses aux meilleurs étudiants du monde entier. Le programme de Master prévoit deux semestres d'étude dans au moins deux établissements différents. À la fin de son Master, l'étudiant obtient un diplôme double, multiple ou conjoint.

Les Bourses de l'Agence

Universitaire de la Francophonie

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) propose des bourses de mobilité entre les 1007 institutions membres dans 119 pays. La priorité est accordée à la mobilité Sud/Sud.

www.auf.org

À noter

L'État français prend directement en charge une part très importante du coût réel des études de chaque étudiant (de 10000 à 15000 euros par an et par étudiant), ce qui permet d'avoir des frais d'inscription les plus bas au monde. Tous les étudiants étrangers qui poursuivent des études en France bénéficient ainsi d'un financement direct de l'État français.

LE MOTEUR DE RECHERCHE BILINGUE CAMPUSBOURSES FACILITE VOTRE RECHERCHE DE FINANCEMENT

www.campusfrance.org

>Comment financer vos études



Accessible sur le site

www.campusfrance.org,

CampusBourses permet une recherche multicritères, en français et en anglais, sur la quasi-totalité des programmes de bourses pour étudiants et jeunes chercheurs étrangers.

Près de 700 programmes nationaux (institutions gouvernementales françaises, collectivités territoriales, entreprises, fondations, établissements d'enseignement supérieur...) et internationaux (Ambassades de France, institutions gouvernementales étrangères, institutions étrangères et multilatérales) sont présentés.

La recherche par mot-clé ou critère de recherche (nationalité, niveau ou domaine d'études, type de bourse) permet de sélectionner les programmes adaptés à votre profil. Des informations complètes et les contacts et liens vers les sites Internet des institutions responsables sont présentés pour chaque programme de financement.

Il est conseillé de faire sa demande le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins 2 mois avant la date de début des cours.



La demande de Visa

Les demandes de visa se font auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France du lieu de résidence.

Le visa étudiant long séjour (> 3 mois)

Le visa étudiant long séjour permet de suivre des études en France pour une période supérieure à 3 mois.

Il existe plusieurs types de visas de long séjour :

→ **Le Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)**. Le VLS-TS vous permet de séjourner en France un an sans avoir à demander de titre de séjour. Vous devrez néanmoins le valider dans les trois mois qui suivent votre arrivée.

Cette validation s'effectue en ligne sur le site

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>.

→ **Le visa de long séjour avec la mention carte de séjour** à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée (cas des visas pour les ressortissants algériens et pour les passeports talents chercheurs, par exemple).

Pour plus d'informations : <https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/visa-de-long-sejour>

Dans certaines situations, un visa de long séjour temporaire (VLS-T) peut être délivré. Cependant ce visa n'est pas renouvelable et ne donne pas les mêmes droits qu'un VLS-TS.

Par ailleurs, les étudiants relevant d'un programme de l'Union européenne, d'un programme

DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN GRANDE PARTIE DÉMATÉRIALISÉES

La procédure pour la délivrance des visas est simplifiée :

- le traitement de votre dossier de demande de visa est prioritaire dans les consulats
- le portail numérique France-Visa facilite vos démarches : vous pouvez facilement télécharger vos pièces justificatives
- une fois en France, vous pourrez valider votre visa de manière dématérialisée, sans avoir besoin de vous déplacer.

multilatéral comportant des mesures de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignement supérieur situés dans au moins deux États membres de l'Union européenne, se voit délivrer un visa spécifique portant la mention « Étudiant – mobilité ».

Plus d'informations :

www.campusfrance.org

>Étudiants >S'organiser >Visas et cartes de séjour

À son expiration, l'étudiant doit demander une carte de séjour pour pouvoir rester en France. Les étudiants Algériens devront dès la première année faire une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture.

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

À noter

La procédure de demande de visa intervient une fois que l'étudiant dispose d'un certificat d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur. Les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace Économique Européen ou de Suisse ne sont pas soumis au visa d'entrée et de séjour. À l'issue du visa (VLS-TS) étudiant, une carte de séjour pluriannuelle peut être accordée, pour la poursuite d'études. Les étudiants mineurs doivent demander un "visa pour mineur scolarisé en France" et n'ont pas d'obligation de demande d'un titre de séjour en France jusqu'à leur majorité.

Le visa étudiant court séjour (<3 mois)

→ **Le visa Schengen de court séjour**

Ce visa de court séjour dans l'espace Schengen, défini par le code communautaire, autorise un séjour ne pouvant excéder trois mois. Ce visa dispense de titre de séjour sur le territoire français. Il est renouvelable, mais il faut attendre six mois pour déposer une nouvelle demande. Les étudiants désirant suivre un enseignement linguistique ou toute autre formation de courte durée sont en droit de solliciter ce type de visa.

→ **Le visa court séjour portant la mention « étudiant-concours »**

Ce visa permet de se présenter à un entretien ou à un concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. En cas de réussite,

UNE QUARANTAINE DE PAYS SONT DOTÉS DE LA PROCÉDURE EN LIGNE « ÉTUDES EN FRANCE » OBLIGATOIRE

Pour ces pays, une procédure de candidature à l'inscription dans un établissement d'enseignement français en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa.

Suite à l'entretien d'évaluation et dès réception de l'accord de pré-inscription, la demande de visa est déposée par l'étudiant et suivie par l'Espace Campus France.

La liste complète de ces pays est disponible sur le site Campus France.

www.campusfrance.org

>Étudiants >Étudier

>Les procédures pour se porter candidat

N'hésitez pas à consulter le site officiel des visas pour la France pour obtenir toute l'information nécessaire pour préparer votre séjour d'études en France :

<https://france-visas.gouv.fr/>

l'étudiant peut solliciter, sans retourner dans son pays d'origine, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture.

À noter

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en visa étudiant, ni en France, ni dans aucun autre pays de l'Union européenne.



DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN GRANDE PARTIE DÉMATÉRIALISÉES

Les demandes et renouvellements de titres de séjour étudiants se font désormais en ligne sur la plateforme ANEF (Administration Numérique pour les étrangers en France), depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Sont concernés par cette démarche :

- Les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou VLS-TS étudiant mobilité
- Les ressortissants algériens munis d'un VLS « Étudiant »
- Les étudiants détenteurs d'un VLS étudiant mobilité
- Les jeunes majeurs détenteurs d'un VLS-T mineur scolarisé
- Les détenteurs d'un titre de séjour pour un autre motif que celui « Étudiant »
- Les détenteurs d'un titre de séjour étudiant (hors VLS-TS étudiant)

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Visionnez le tutoriel pour vous aider :
www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches

Restez en France après l'obtention de votre diplôme

La « carte de séjour recherche d'emploi ou création d'entreprise » vous permet de rester un an en France après l'obtention de votre diplôme. Elle est réservée aux titulaires d'une Licence professionnelle, d'un diplôme de niveau au moins équivalent au Master et à tous les diplômés ayant le projet de créer une entreprise.

Attention, certains étudiants originaires de pays ayant passé des accords bilatéraux avec la France devront demander une APS (autorisation provisoire de séjour)

Plus d'information sur : <https://www.campusfrance.org/fr/carte-sejour-recherche-emploi-creation-entreprise> (Voir page 44).

Après vos études en France, le visa de circulation ou visa Schengen

Vous pouvez faire une demande de visa de circulation à la fin de vos études. **Réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau Master de l'enseignement supérieur français**, il vous permet de revenir régulièrement en France si vous résidez dans un autre pays après vos études en France.

Visa étudiant : Campus France répond à vos questions

Quelle que soit votre situation ou votre nationalité, consultez les articles suivants pour trouver les réponses à vos questions concernant les visas étudiants :

→ Comment valider mon visa à l'arrivée?

→ Comment renouveler mon titre de séjour?

Retrouvez toutes les informations sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org

>Étudiants >S'organiser

>Visas et cartes de séjour



Le système d'enseignement supérieur français

Une des richesses de l'enseignement supérieur français tient à la diversité des parcours et des formations dans une même filière. Il existe, partout sur le territoire français, des établissements de très grande qualité, dans tous les domaines : universités, mais aussi écoles de commerce et de management, écoles d'ingénieurs, écoles d'art et écoles spécialisées.



Les diplômes

Les diplômes de l'enseignement supérieur français sont structurés autour d'une architecture européenne commune – Licence, Master, Doctorat (LMD) – qui prend pour référence les années ou semestres d'études validés depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur et leur correspondance en ECTS* :

Licence = 6 semestres = 180 ECTS
(Baccalauréat ou équivalent + 3 années)

Master = 4 semestres = 120 ECTS
(Licence ou équivalent + 2 années
Licence + Master = 10 semestres = 300 ECTS)

Doctorat = 6 semestres = 180 ECTS
(Master ou équivalent + 3 années
Licence + Master + Doctorat = 16 semestres
= 480 ECTS)

- les Universités délivrent des diplômes nationaux qui possèdent la même valeur, quel que soit l'établissement où ils ont été délivrés;
- le Titre d'ingénieur, grade de Master, est un diplôme national, les écoles qui le délivrent sont habilitées par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI);
- une habilitation analogue existe pour les écoles de commerce et de gestion, reconnues par l'État, dont les certifications sont visées par la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG) ou encore ont obtenu des labels ou des accréditations internationales;
- les écoles d'art et les écoles spécialisées sont également soumises à des certifications nationales et à l'enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles : France Compétences / RNCP www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle

Les diplômes de l'enseignement supérieur français bénéficient de la garantie de l'État.

À noter

Les centres ENIC-NARIC délivrent aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans leur pays une attestation de comparabilité qui permet d'évaluer leur diplôme pour une équivalence dans le système français.

Réseau ENIC-NARIC : www.enic-naric.net

En France, il est possible d'obtenir un diplôme en 2 ans.

Le diplôme national ou grade de Master donne la possibilité de poursuivre ses études en Doctorat.

À compter de la rentrée 2021, le **Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)** est un nouveau parcours de la Licence professionnelle proposé exclusivement par les Instituts universitaires de technologie (IUT), rattachés aux Universités. Il est organisé en **180 crédits européens** et confère le **grade de Licence**. Le **Diplôme Universitaire de technologie (DUT)** sera quant à lui délivré aux étudiants ayant validé 120 crédits européens au sein de ce parcours BUT, en tant que diplôme intermédiaire.

GRADES/DIPLÔMES					
9 ans	2 semestres (1 année soit 9 années après le Baccalauréat ou équivalent)	UNIVERSITÉS	• Diplôme d'État de Docteur en Médecine	GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE ÉCOLES D'INGÉNIEURS	ÉCOLES D'ART, ÉCOLES D'ARCHITECTURE AUTRES ÉTABLISSEMENTS
	8 DOCTORAT 6 semestres (3 années soit 8 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS		• Doctorat Le Doctorat est délivré au sein d'une École Doctorale rattachée à une université, après avoir obtenu le diplôme national ou le grade de Master ou équivalent.		
7 ans	2 semestres (1 année soit 6 années après le Baccalauréat ou équivalent) 60 ECTS		• Diplôme de Docteur en Chirurgie dentaire • Diplôme de Docteur en Pharmacie		• Mastère spécialisé - MS • Executive MBA
6 ans	5 MASTER 4 semestres (2 années soit 5 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS		• Master • Titre d'ingénieur		• Master of Business Administration - MBA • Master of Public Administration - MPA • Titre d'ingénieur • Diplômes des écoles de commerce • Diplômes des Grandes Écoles
5 ans	3 LICENCE 6 semestres (+3 années après le Baccalauréat ou équivalent) 180 ECTS		• Licence • Licence professionnelle • Licence professionnelle, parcours Bachelor Universitaire de Technologie - parcours BUT		• Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique - DNSEP • Diplôme d'État d'architecte - DEA • Diplômes des écoles spécialisées (paramédical, social, tourisme...) • Diplôme Supérieur des Arts Appliqués - DSAA
4 ans	2 BTS, BTS 4 semestres (+2 années après le Baccalauréat ou équivalent) 120 ECTS		• Diplôme Universitaire de Technologie - DUT : diplôme intermédiaire de Licence professionnelle, parcours Bachelor Universitaire de Technologie (parcours BUT) • Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques - DEUST : diplôme intermédiaire de Licence professionnelle		• Diplôme National d'Art - DNA • Diplôme National des Métiers d'Art et du Design - DNMADE • Diplôme d'Études En Architecture - DEEA
3 ans	1 an				• Diplôme des Métiers d'art - DMA • Brevet de Technicien supérieur - BTS, Brevet de Technicien supérieur Agricole - BTSA

BACCALURÉAT OU ÉQUIVALENT - ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : système européen de transfert de crédits académiques capitalisables et transférables en Europe (60 ECTS pour une année).

https://ec.europa.eu/assets/eac/education/ects/users-guide/docs/ects-users-guide_fr.pdf

Les diplômes nationaux

professionnels courts



Le développement des compétences, l'exigence de connaissances technologiques approfondies et des savoir-faire opérationnels sont les conditions de l'insertion professionnelle. Pour répondre à ces exigences, l'enseignement supérieur français a créé des diplômes nationaux de niveau L qui associent théorie et pratique, et garantissent un niveau professionnel performant.

Les Brevets de Technicien Supérieur (BTS)

Le BTS est un diplôme national professionnel (120 ECTS) délivré dans 90 spécialités en Arts plastiques, Industrie, Production et Tertiaire. La préparation d'un BTS s'effectue en deux ans et est généralement proposée dans les Sections de Technicien Supérieur (STS) des lycées publics et privés. Ce diplôme permet une insertion immédiate dans la vie active en tant que technicien spécialisé. Liste des spécialités des BTS :

<https://www.cidj.com/etudes-formations-alternance/les-diplomes/type/bts>

16 spécialités en agriculture et agro-alimentaire sont également proposées afin de préparer un **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**.

www.campusfrance.org/fr/vidéo-BTSA-collection-domaines-d-etudes
<https://chlorofil.fr/diplomes>

À noter

Les Classes préparatoires adaptation technicien supérieur (prépa ATS). Les ATS sont des prépas scientifiques ou économiques en 1 an réservées aux titulaires d'un BTS, BTSA ou d'un parcours BUT pour intégrer selon le cas une école d'ingénieurs, d'agronomie, une école vétérinaire ou une école de management.

Ces diplômes de niveau LICENCE associent théorie et pratique et garantissent un niveau professionnel performant.



Les Licences Professionnelles

Après deux années validées dans l'enseignement supérieur, la Licence Professionnelle permet d'acquérir en 1 an un diplôme national professionnel. La formation est proposée dans les Universités et leurs Instituts Universitaires de Technologie (IUT) qui encadre le parcours du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) comme mention avec une des 24 spécialités.

Les stages professionnels et les enseignants intervenants de l'entreprise en font une des meilleures formations qualifiantes pour l'insertion professionnelle. 173 Licences professionnelles sont proposées dans différentes spécialités et secteurs : agricole, commercial, industriel, gestion, services...

Plus d'informations sur les Licences Professionnelles :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

>Enseignement supérieur >Formations et diplômes >Licence professionnelle

LES FICHES DIPLÔMES



www.campusfrance.org



>Ressources documentaires
> Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France
>Diplômes

LE PARCOURS BUT

À compter de la rentrée 2021, le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) devient un parcours de la Licence professionnelle porté exclusivement par les Instituts universitaires de technologie (IUT), rattachés aux Universités. Il est organisé en 180 crédits européens et confère le grade de Licence.

Les 24 mentions du parcours Bachelor Universitaire de Technologie reprendront la dénomination des 24 spécialités du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT).

Chaque spécialité suit un programme national qui correspond à 2/3 du total des heures de la formation.

1/3 des heures est programmé en fonction des adaptations locales.

Le parcours du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) comprend 2000 heures d'enseignement encadrés pour les spécialités « production » et 1800 heures d'enseignements encadrés pour les spécialités « services ». Des heures d'activités dirigées s'ajoutent, au total 600 heures de projets tutorés et entre 22 et 26 semaines de stages.

Le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) est maintenu comme diplôme intermédiaire du parcours Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) dans la Licence professionnelle. Il sera délivré aux étudiants ayant validé 120 crédits européens au sein du parcours BUT.

108 IUT dans toute la France : www.iut.fr

Les universités



Financées par l'État, une soixantaine d'universités publiques sont réparties sur tout le territoire. Elles délivrent des diplômes nationaux et garantissent une même valeur académique, quelle que soit l'université, sur toute la France. Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible en France.

Les universités couvrent l'ensemble des disciplines

Les sciences (mathématiques, chimie, physique, biologie...), les technologies (informatique, sciences de l'ingénieur, électrotechnique, matériaux...), les lettres, les langues, les arts, les sciences humaines, le droit, l'économie, la gestion, la santé, le sport.

Tous les niveaux y sont représentés, sanctionnés par des diplômes nationaux : Licence (3 ans), **Master** (Licence + 2 ans soit 5 ans au total), **Doctorat** (Master + 3 ans soit 8 ans au total).

Accédez à la carte des universités et grands établissements français

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid88022/acces-aux-universites-par-carte-dynamique-dataviz.html

Une offre de formation complète

- **les formations de techniciens**, avec les Instituts Universitaires de Technologie (IUT);
- **173 Licences Professionnelles**;
- **les formations de management**, avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE);
- **les sciences politiques et l'économie** avec les 10 Instituts d'Études Politiques (IEP) dont Sciences Po Paris;
- **les formations d'ingénieur** délivrent environ 20 % des Titres d'ingénieur en France.
- **3 600 Masters et 7 000 parcours nationaux**

Plus de 1200 programmes en anglais dans les universités au niveau Master :

<http://taughtie.campusfrance.org/>

L'université accueille la majorité des étudiants : sur plus de 2,5 millions d'étudiants, 60 % choisissent l'université

La recherche, une composante structurelle des universités

Lieu privilégié des enseignements fondamentaux et de la recherche, l'université assure une adéquation permanente de l'offre de formation avec l'évolution du savoir et de la technologie.

266 Écoles Doctorales, animées par plus de 100000 chercheurs, assurent la formation à la recherche en étroite liaison avec plus de 1200 laboratoires de recherche et délivrent plus de 14500 Doctorats par an.



À noter

Les Diplômes d'Université (DU)

Ces diplômes, mis en place par les universités, ne sont pas des diplômes nationaux mais ils peuvent permettre, du fait de leur spécificité, d'acquérir une qualification et une spécialisation universitaire.

Les regroupements universitaires et scientifiques

Les regroupements d'établissements coordonnent les offres de formation et les stratégies de recherche entre universités, écoles, organismes de recherche. Au nombre de 8 ComUE et une dizaine d'Établissements Publics Expérimentaux (EPE), ces regroupements ont pour objectif de renforcer les synergies entre les acteurs ainsi que l'attractivité internationale des sites.

- La Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) est habilitée à délivrer des diplômes nationaux, prioritairement aux niveaux Master et Doctorat.
- Les Établissements Publics Expérimentaux (EPE) sont issus de fusion ou de regroupements. Ils sont habilités à délivrer des diplômes nationaux à tous les niveaux du LMD.

www.campusfrance.org

>Ressources documentaires

>Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs >Descriptions des établissements



Cartographie de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France





Les études médicales et paramédicales

Les études médicales

Intégrées au système européen LMD, les études de médecine en France se découpent en 3 cycles d'au moins 3 ans et associent une université à l'un des 32 Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires français (CHRU).

La première année est composée d'un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline ou le choix d'une Licence sous réserve qu'elle propose l'option « accès santé » (L.AS) pour des mentions en Droit, Gestion Économie, Lettres, Sciences de la vie et de la santé, etc. La première année PASS est accessible avec un Baccalauréat ou l'équivalent de préférence scientifique. Il est également possible de suivre une préparation complémentaire dans une école en vue de passer l'examen d'admission en 2^e année.

► Première année de licence en médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (mmop) avec parcours « accès santé » (pass) et option d'une autre discipline

Préparée dans une Faculté ou une Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine, de pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique d'une Université, la première année de Licence est commune aux 4 filières – médecine, chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme) – et permet l'accès à des examens d'admission distincts pour le passage en 2^e année. Les étudiants peuvent présenter deux examens d'admission au maximum. Cette année permet aussi d'accéder à d'autres formations conduisant à l'obtention de diplômes pour des professions d'auxiliaire médical.

► Première année de licence avec option « accès santé » (l.as) toutes disciplines

Préparée dans une filière universitaire, la première année de Licence s'effectue dans une discipline

où sont proposées des unités d'enseignement de l'option « accès santé ». Les étudiants peuvent présenter leur candidature à l'admission en 2^e ou 3^e année du 1^{er} cycle des formations de médecine, pharmacie, d'ontologie ou de maïeutique avec au moins 60 ou 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement dont 10 crédits ECTS dans des unités obtenus en santé.



MODALITÉS D'ACCÈS DES ÉTRANGERS AUX ÉTUDES DE MÉDECINE

Un étranger n'ayant pas encore obtenu de diplôme de médecine dans son pays doit, quel que soit son niveau d'études, suivre la 1^{re} année PASS ou L.AS et passer le concours de fin d'année.

Pour l'accès en 3^e cycle, un concours spécifique d'Internat en médecine à titre étranger est organisé par les Ambassades de France.

Le DFMS, Diplôme de formation médicale spécialisée (1 à 2 ans) et **le DFMSA**, Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (6 mois à 1 an) sont des spécialisations accessibles aux médecins généralistes ou spécialistes diplômés étrangers. Contacts auprès de l'Ambassade de France.

Toutes ces formations requièrent en français au moins le niveau B2 du CECRL.

Les étudiants sont sélectionnés, pour le passage en 2^e année, sur leurs résultats et leurs parcours de formation PASS ou L.AS et, pour certains, des épreuves complémentaires orales. Chaque Université précise les modalités des épreuves afin d'accompagner les étudiants dans leur préparation.

Attention : Les étudiants peuvent candidater deux fois dans les études de santé à la suite d'une, deux ou trois années de premier cycle (L1, L2 ou L3) sans redoublement.

- **Médecine** = PASS ou L.AS + 9 années (médecine générale), PASS ou L.AS + 10 à 12 années (spécialisations).
- **Pharmacie** = PASS ou L.AS + 6 années (officine ou industrie) PASS ou L.AS + 9 années (spécialisations).
- **Odontologie** = PASS ou L.AS + 6 années (chirurgien-dentiste), PASS ou L.AS + 8 ou 9 années (spécialisations ou recherche).
- **Maïeutique** = PASS ou L.AS + 5 années.
- **Infirmier** = Le diplôme d'état (DE) d'infirmier se prépare en 3 ans au sein d'un Institut de formation en soin infirmier (IFSI). Les spécialisations peuvent l'objet de compléments de formation a posteriori.
- **Orthophoniste** = Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste se prépare à l'université en 5 ans.
- **Masseur-kinésithérapeute** = Le diplôme d'état (DE) de masseur-kinésithérapeute se prépare en 4 ans (après une première année universitaire) dans un Institut de formation en masso-kinésithérapie.
- **Ostéopathe** = Le diplôme d'ostéopathe se prépare en 5 ans dans une école agréée par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Les formations paramédicales et sociales

À l'instar des formations médicales, les formations paramédicales et les écoles sociales sont sélectives et délivrent un Diplôme d'état (DE), obligatoire pour exercer la profession.

Les études de droit



Les études de Droit en France se font principalement à l'Université. Intégrées au système européen LMD, elles se préparent en 3, 5 et 8 ans. Un niveau M1 ou un M2 validé est obligatoire pour accéder aux formations au sein d'écoles professionnelles dédiées pour les métiers juridiques (magistrat, avocat, notaire...). En dehors de ces formations de longue durée et très sélectives, il est possible de suivre une formation courte, DUT Carrière Juridiques, dont le diplôme qui s'obtient en deux ans peut être complété par une Licence professionnelle (bac+3).

Les Licences bi-disciplinaires

Filières exigeantes et sélectives, ces Licences permettent de poursuivre les enseignements de deux Majeures sur 6 semestres jusqu'à l'obtention du grade de Licence. Elles associent l'enseignement du droit à un autre domaine : biotechnologies, sciences politiques, économie, sciences sociales, histoire de l'art, droit-sciences politiques et langue (droit et anglais, droit et allemand, droit et italien...).



Tous les étudiants titulaires du grade ou niveau de Master peuvent se porter candidats à une inscription en Doctorat. La formation dure au moins 3 ans et permet l'obtention, après soutenance d'une thèse, du grade de Docteur.

La formation doctorale

Elle s'effectue au sein d'une équipe d'accueil (EA) ou d'une unité mixte de recherche (UMR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. La demande d'inscription en Doctorat se fait auprès de l'école Doctorale.

Financer son Doctorat

Le financement de la thèse est très souvent un pré-requis pour l'inscription en Doctorat.

► Le contrat doctoral

D'une durée de 3 ans, il offre toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, ainsi qu'une rémunération avec un minimum garanti mensuel d'environ 1800 euros brut.

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

>Enseignement supérieur >Formations et diplômes >Doctorat >Le financement doctoral

► Les conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Préparer une thèse en entreprise en liaison avec une équipe de recherche rattachée à une École Doctorale. Un contrat de travail est conclu entre l'entreprise et le doctorant pour une durée de trois ans. L'entreprise verse au doctorant 1957 euros brut par mois. www.anrt.asso.fr

► La cotutelle internationale de thèse

Régie par une convention entre deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français, l'autre étranger, elle permet au doctorant de préparer sa thèse dans son pays et en France avec des modalités précises et une aide financière pour les frais de mobilité et permet d'obtenir un double diplôme.

À noter ERASMUS +

Le programme de l'Union européenne 2021-2027 pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport est doté d'un budget de 24,6 milliards d'euros, en hausse de 80 % par rapport à l'ancien programme 2014-2020. Il se veut plus responsable, plus ouvert, plus ambitieux et financera notamment la mobilité des doctorants.

EN FRANCE, 42 % des doctorants sont des étudiants internationaux

Les établissements franco- étrangers

La France signe un nombre croissant de conventions avec des pays étrangers, en Europe ou à l'international, pour créer des universités franco- « pays partenaire ». La plus ancienne de ces universités est l'Université franco-allemande, fondée en 1997, et qui permet d'obtenir un double diplôme franco-allemand grâce aux échanges entre plus de 140 établissements d'enseignement supérieur en France et en Allemagne, en Licence, Master et Doctorat. Actuellement, 180 cursus intégrés binationaux sont proposés.

Des universités telles que l'Université Française d'Égypte (UFE) ou Sorbonne Université Abu Dhabi (SUAD), continuent de se développer tandis que d'autres projets, tels que le campus franco-sénégalais (CFS) ou l'Université Franco-Tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée (UFTAM), voient le jour.

Renseignez-vous auprès de l'Espace Campus France de votre pays pour savoir si vous pourriez bénéficier d'un dispositif de ce type.

Les doubles- diplômes internationaux

De plus en plus d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur français nouent des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger pour proposer des parcours de formation internationaux innovants, débouchant sur un diplôme unique, ou sur deux ou plusieurs diplômes (par exemple, le programme *Erasmus Mundus* avec un consortium multilatéral).

Programmes d'excellence destinés à des étudiants ayant un objectif d'insertion professionnelle dans des métiers à dimension internationale, les double-diplômes se font principalement au niveau Master, ce qui favorise la poursuite d'études doctorales en France.

Les documents d'information sur la recherche

 Retrouvez sur l'espace documentaire de Campus France :

- les **Fiches Recherche** par domaine thématique pour connaître les points forts de la recherche française dans un domaine particulier;
- la **Brochure Doctorat, Mode d'emploi** pour avoir toutes les informations nécessaires pour réussir son Doctorat en France.



LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN FRANCE : UNE PRIORITÉ

- 4^e rang mondial pour l'impact des publications (H-Index)
- 5^e rang des pays de l'OCDE pour la dépense de R&D

L'INTERNATIONAL AU CŒUR DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

- Plus de 250 implantations dans le monde des grands organismes de recherche français



Les grandes écoles et les écoles supérieures

Particularité française, les Grandes Écoles, créées parallèlement au système universitaire dès le début du XIX^e siècle, dispensent un enseignement professionnalisé de haut niveau. Elles regroupent les écoles d'ingénieurs, les écoles de management, les Écoles Normales Supérieures (ENS), les Écoles Nationales Vétérinaires, l'École Polytechnique, l'École des ponts ParisTech. Ces Grandes Écoles se caractérisent par une forte sélection à l'entrée et la reconnaissance d'une formation exigeante.

Les Grandes Écoles délivrent des diplômes d'établissement (de niveau baccalauréat + 5 années d'études supérieures) avec, pour certaines, le grade de Master reconnu par l'État.

Elles proposent également des diplômes intermédiaires et offrent des spécialisations : Bachelor (3 ou 4 années d'études supérieures), MBA (Master of Business Administration), Mastère Spécialisé - MS (Master + 1 année) et Master of Sciences (MSc). Plus d'informations :

www.cge.asso.fr/presentation-de-la-formation-labellisee-ms

www.cge.asso.fr/presentation-des-msc

Le schéma classique de l'admission dans les Grandes Écoles (admission sur concours après 2 années de classes préparatoires pour un cursus de 3 ans) a évolué. De nombreuses écoles proposent une entrée dès le baccalauréat pour un cursus de 3 ou 5 années.

Spécialement conçues pour les étudiants étrangers, des admissions parallèles sur titre sont possibles, avec des cursus qui varient de 2 à 5 ans selon le niveau d'entrée accordé par l'établissement.

Conférence des Grandes Écoles (CGE) :

www.cge.asso.fr

2 écoles françaises parmi le Top 5 des meilleurs Masters en management (*Financial Times* 2020)

www.campusfrance.org - Plus d'informations sur les Diplômes sur le site de Campus France : Ressources documentaires > Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

Les formations d'ingénieur

La France compte plus de 200 écoles d'ingénieurs, publiques et privées, qui couvrent tous les domaines des sciences de l'ingénieur. Le diplôme d'ingénieur, qui confère le grade de Master, est un diplôme national et permet l'inscription en Doctorat. Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.).

Les frais d'inscription pour un diplôme d'ingénieur, dans une école publique, ont été fixés pour l'année 2021-2022 à partir de 601 euros par an.

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieur : www.cdefi.fr

Commission des Titres d'ingénieur - CTI :

www.cti-commission.fr (liste des formations habilitées)



le Titre d'ingénieur en France

www.campusfrance.org

Les formations en commerce et management

Une cinquantaine d'écoles de commerce et management bénéficient de reconnaissances officielles spécifiques :

- un « visa » délivré par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'inscription au Chapitre des Grandes Écoles délivrée par la Conférence des Grandes Écoles ;
- la reconnaissance du grade de Master pour certains diplômes délivrés.

Pour les concours d'entrée, une grande majorité des écoles se regroupe et présente des épreuves communes. Certaines recrutent juste après le baccalauréat.

Elles sont en grande majorité privées et les frais de scolarité peuvent varier de 5000 à 15000 euros par an.

Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion www.cefdg.fr

Les études de commerce et management dans les Universités : le réseau des IAE (Instituts d'administration des entreprises)

Les écoles universitaires de management, regroupées dans le réseau des IAE, délivrent des Licence, Master et Doctorat ainsi que des MBA et des diplômes Universitaires dans tous les domaines de la Gestion et du Management.

À noter

Les labels CGE, EQUIS, AACSB et AMBA des écoles de commerce et de gestion, gages d'une adéquation aux standards internationaux, sont attribués aux écoles ou aux diplômes délivrés. Ils certifient une reconnaissance internationale.

Les Grandes Écoles concernent également les filières de l'administration publique (ENA), de la défense, de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les Écoles Normales Supérieures (ENS) ou encore les filières agro-nomique ou vétérinaire.

Les Écoles Normales Supérieures

Il existe 4 Écoles Normales Supérieures, ENS Lyon, Rennes, Paris, Paris Saclay (ex-Cachan). Elles forment des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques. Pour les étudiants étrangers, une sélection est organisée avec des modalités propres à chaque école.

Les Écoles Nationales Vétérinaires

Il existe en France 4 Écoles Nationales Vétérinaires : à Paris (Maisons-Alfort), à Lyon, à Nantes et à Toulouse. Elles recrutent à différents niveaux, par le biais de 4 concours communs. La formation est validée par le DE (Diplôme d'État) de Docteur vétérinaire.

Les écoles supérieures

d'arts et de design

Beaux-arts, métiers d'art, arts appliqués... les Écoles Supérieures d'art et de design en France proposent des cursus en 3 à 5 ans après le baccalauréat. Publiques ou privées, elles se distinguent surtout par leur réputation auprès des professionnels. Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistique. Il existe dans le domaine des arts une distinction entre « Arts Appliqués » et « Art et Design » en ce qui concerne les diplômes et les écoles.

Près d'une cinquantaine d'Écoles supérieures d'art et de design publiques délivrent des diplômes nationaux reconnus par l'État. Les écoles privées et les écoles dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (nommées Écoles consulaires) délivrent des certificats ou des titres, dont certains sont enregistrés au Répertoire National de Certification Professionnelle.

www.francecompetences.fr

Toutes sont sélectives, sur concours et présentation d'un dossier artistiques.

Les Écoles Supérieures d'Art et de Design publiques : les diplômes nationaux

45 Écoles Supérieures d'Art et de Design, placées sous la tutelle du Ministère de la Culture, recrutent sur concours propre après le baccalauréat ou l'équivalent et dispensent des formations, en 3 ans (DNA) ou 5 ans (DNSEP). Des accès sont possibles en 2^e ou 3^e année.

Liste des écoles publiques : www.campusart.org

Les Écoles Nationales Supérieures d'Art : les diplômes d'établissements

Ces écoles, très sélectives, délivrent des diplômes qui confèrent le grade de Master en Arts Appliqués, Arts Plastiques, Arts visuels, conception/création, design textile, design industriel, photographie :

- l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) – www.ensad.fr
- l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts (ENSBA) – www.ensba.fr

- l'École Nationale Supérieure de la Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers) – www.ensci.com
- l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) – www.ensp-arles.fr
- le Fresnoy - Studio National des arts contemporains – www.lefresnoy.net

Deux écoles proposent un cursus de 2 à 4 ans en cinéma et théâtre après un baccalauréat + 2 années :

- l'École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) – www.ensatt.fr
- la Femis - École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son (ENSMIS) – www.femis.fr

Les Écoles supérieures d'arts appliqués publiques (ESAA)

proposent des diplômes nationaux dans des domaines très spécifiques, sur des cursus de 3 ans (DNMADE) ou 5 ans (DSAA), pour une insertion professionnelle dans les métiers de la conception en design : graphique (des médias et du multimédia), d'espace (architecture intérieure, cadre de vie, scénographie), de mode, textiles et environnement, de produits et de services et des métiers d'art (du textile, du bijou, du livre, du verre, de la céramique...) : <https://designmetiersdart.fr>

Les Écoles du patrimoine

3 écoles publiques dispensent des formations de haut niveau. Les métiers sont liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), ou à sa sauvegarde (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques, restaurateurs...).

- École du Louvre (EDL), Paris www.ecoledulouvre.fr
- École Nationale des Chartes (ENC), Paris www.chartes.psl.eu
- Institut National du Patrimoine (INP), Paris www.inp.fr

La France, référence internationale dans les domaines de l'art et de la culture

Les Écoles supérieures d'art privées

Beaucoup d'écoles privées proposent des formations, souvent coûteuses, en 3 à 5 ans après le Baccalauréat. Elles délivrent des diplômes d'écoles qui peuvent être enregistrés au Répertoire Nationale de Certification Professionnelle (RNCP), garantie de reconnaissance.

www.francecompetences.fr



Les diplômes d'art et de culture

www.campusfrance.org

 >Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France >Diplômes

LES CONSERVATOIRES

Musique, danse, art dramatique...

Les Conservatoires travaillent en partenariat avec les universités et proposent des formations qui s'inscrivent dans le schéma LMD.

Liste des conservatoires

www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Musique/Enseignement-formation-et-metiers

CAMPUSART www.campusart.org

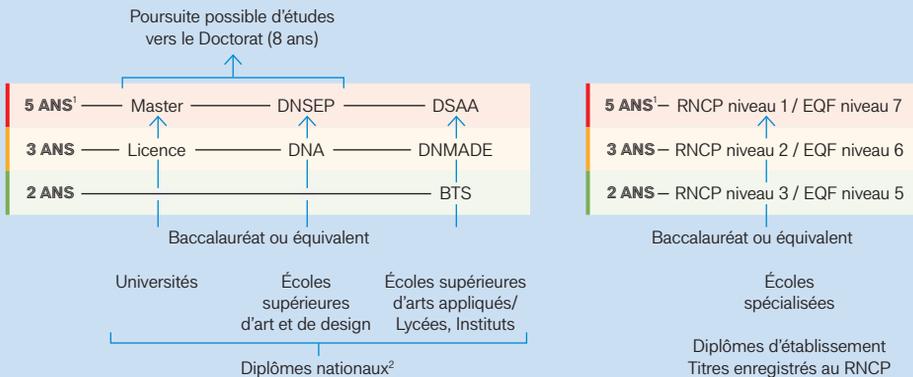


La candidature en ligne sur un catalogue des formations en art, mode, design, musique, 3D, architecture, ...

Le réseau CampusArt offre un choix de plus de 650 formations au niveau Classes préparatoires, Licence, Master et Post-Master.

Un seul dossier en ligne permet aux étudiants étrangers d'adresser leur candidature à l'ensemble des établissements du réseau et d'en suivre l'évolution jusqu'à la réponse d'admission.

LES DIPLÔMES D'ART ET LES TITRES ENREGISTRÉS



DNSEP : Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique DSAA : Diplôme Supérieur des Arts Appliqués DNA : Diplôme National d'Art DNMADE : Diplôme National des Métiers d'Art et du Design BTS : Brevet de Technicien Supérieur EQF : European Qualifications Framework RNCP : répertoire national des certifications professionnelles 1. Des spécialisations sur 1, 2 ou 3 ans peuvent être effectuées 2. Les diplômes nationaux peuvent être enregistrés au RNCP



Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA)

Les études d'architecture s'inscrivent dans le schéma européen d'harmonisation sur la base du LMD (Licence, Master, Doctorat).

- un 1^{er} cycle d'études d'une durée de 3 ans qui confère le grade de Licence avec l'obtention du **Diplôme d'Études en Architecture (DEEA)**;
- un 2^e cycle d'études d'une durée de 2 ans qui confère le grade de Master avec l'obtention du **Diplôme d'État d'Architecte (DEA)**;
- l'obtention de l'**Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en Nom Propre (HMONP)** requiert une 6^e année d'études et un stage, c'est le seul titre qui autorise l'architecte à déposer un permis de construire;
- un 3^e cycle d'études permet d'obtenir des **Diplômes de Spécialisation et Approfondissement en Architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, d'une durée de 1 à 2 ans selon les domaines ou des **Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA)**.

Certaines écoles proposent un double cursus **architecte-ingénieur** en partenariat avec des écoles d'ingénieurs pour l'obtention du Diplôme d'État d'Architecte et du titre d'ingénieur selon des parcours spécifiques.

À la suite d'un diplôme national de Master, ou d'un diplôme conférant le grade, le **Doctorat en architecture se prépare en 3 ans au sein des Écoles doctorales des universités**. On compte actuellement 300 doctorants en architecture.

Les 22 écoles d'architecture délivrent des **diplômes nationaux ou reconnus équivalents**.

- l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg, établissement public www.insa-strasbourg.fr
- l'École spéciale d'architecture (ESA), établissement privé www.esa-paris.fr

Architecture et paysage

La formation conduisant au **diplôme de paysagiste (DPLG) grade de Master** est dispensée par trois écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage. Recrutés sur concours, commun à ces 3 Écoles, après le baccalauréat ou l'équivalent plus 2 années d'études supérieures, les étudiants intègrent la formation pour un cursus de 4 ans.

- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPB) www.bordeaux.archi.fr
- École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL) www.lille.archi.fr
- École Nationale Supérieure de Paysage Versailles- Marseille (ENSP) www.ecole-paysage.fr

Les diplômes d'architecture

www.campusfrance.org

 >Panorama de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France >Diplômes

Les écoles et instituts spécialisés

Plus de 3000 écoles et instituts dits spécialisés, publics ou privés, viennent compléter l'offre de formation supérieure française dans des secteurs très spécifiques : les carrières sociales et paramédicales, le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie...

Ces établissements délivrent des diplômes d'État ou des Titres reconnus par la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP) et des certificats d'établissements.

La durée des études y est de 2 à 5 ans et l'admission se fait sur concours ou sur dossier.

www.francecompetences.fr



La France

art de vivre

histoire et culture



**la France, destination
touristique exceptionnelle,
offre aussi :**

- Un État de droit et de libertés civiles
- L'excellence du système et des infrastructures de santé
- Un environnement agréable
- Une gastronomie réputée et variée
- Un réseau de transports publics efficace





Étudier en France, c'est aussi vivre en France et découvrir au quotidien les réalités de la culture et de l'art de vivre en France



ACCUEIL EN FRANCE

L'accompagnement aux démarches administratives et pratiques en France

Les villes avec les partenaires concernés (CROUS, établissements...) organisent, à chaque rentrée, des Bureaux d'Accueil qui concentrent de nombreux services pour faciliter les démarches administratives et l'accès au logement des étudiants étrangers.

À noter

Campus France dispose de délégations en France notamment à Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Strasbourg et Toulouse. Ces délégations assurent le relais auprès des acteurs régionaux (établissements, administration) et les étudiants étrangers pour leur accompagnement dans les démarches, la gestion des bourses, l'accès au logement, la garantie d'une couverture sociale, le suivi du séjour.

En France, les étudiants étrangers comme français, bénéficient de nombreuses réductions

Des aides et réductions sont accordées aux étudiants pour tous les aspects de la vie quotidienne : restauration universitaire (RU), résidences universitaires, aides au logement, couverture médicale, réduction sur les transports et les loisirs (cinéma, sports, bibliothèques, associations étudiantes...).

Pour 10 euros par an, avec la Carte Jeunes Européenne, bénéficiez de nombreux avantages www.eyca.org

Plus d'informations : info@cartejeunes.fr



L'accès à la culture et aux sports

La culture se vit au quotidien, aussi bien à Paris que dans les autres régions de France. **Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement.**

Le statut d'étudiant facilite également la pratique des sports avec un accès privilégié aux installations sportives et les associations sportives, très actives dans les écoles et universités.

Les établissements d'enseignement supérieur sont souvent au cœur de la ville : musées, librairies, cinémas, théâtres ou cafés ne sont jamais très loin.



CAMPUS FRANCE PRÉPARE AVEC VOUS VOTRE DÉPART ET VOUS ACCOMPAGNE DÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

Profitez des tutos de Campus France et retrouvez tout ce qu'il faut faire et prévoir, étape par étape, pour bien préparer votre arrivée en France

www.campusfrance.org/fr/organiser-arrivee-france-check-list

www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches



LES FICHES VILLE

Par Ville, toutes les informations pratiques : les services d'accueil, les transports, le logement, le titre de séjour, l'assurance maladie, la vie sociale et culturelle.

ENJOY FRENCH CULTURE SHOCK LA VIE EN FRANCE DE A À Z



Ce guide de poche, bilingue français/anglais et français/espagnol, conçu comme un dictionnaire, permet de comprendre les expressions, acronymes et éléments de langage de la vie quotidienne et étudiante.

 Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur : www.campusfrance.org
>Ressources documentaires >Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs



Se loger en France

En France, le coût des logements reste élevé et de nombreuses formules (résidences, co-location...) et aides financières ont été mises en place. Tous les étudiants, français et étrangers, peuvent bénéficier des aides au logement (ALS et APL).

Les résidences universitaires (Cité-U)

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires). Elles proposent des chambres meublées d'environ 9 à 12 m², ou des studios généralement bien équipés. Le loyer moyen se situe autour de 250 à 650 € par mois. Le nombre limité de résidences universitaires ne permet pas toujours d'obtenir une place, surtout à Paris, même si une partie de ce parc est destinée à l'accueil des étudiants étrangers boursiers des gouvernements français et étrangers et aux étudiants ayant intégré un programme d'échange.

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

À noter

Les Grandes Écoles et les établissements privés disposent parfois de résidences sur leurs campus.

Liens utiles logement (information, législation, sites d'annonces, aides au logement...) à la rubrique Web à la fin de ce guide

Les résidences étudiantes privées

Ces résidences privées, destinées aux étudiants, sont implantées dans les grandes villes. Elles constituent une alternative aux résidences universitaires des CROUS. Le loyer varie de 600 à 1200 euros/mois* pour Paris et de 400 à 600 euros/mois* dans les autres régions de France.

Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant (ADELE) :

www.adele.org

La location dans le secteur privé

Les coûts restent élevés, notamment dans les grandes villes et surtout à Paris. Les revenus mensuels déclarés exigés doivent atteindre en général 3 fois le prix du loyer. Pour la location de ce type de logement, un garant est demandé aux étudiants ainsi qu'un dépôt de garantie (caution).

■ La colocation

La location d'un logement à plusieurs est une alternative choisie par de nombreux étudiants. Les colocataires souscrivent ensemble un bail avec un propriétaire, tous ayant alors les mêmes droits sur le logement. De nombreux sites internet en proposent.

Le logement en famille

Plus adapté à des séjours courts, il permet de louer une chambre meublée « chez l'habitant ». Le coût par semaine à Paris varie de 200 euros* (petit déjeuner compris) à 300 euros* (incluant petit-déjeuner et le repas du soir); il est moins élevé dans les autres villes françaises.

Le logement intergénérationnel

Certaines associations proposent de mettre en contact des personnes âgées qui disposent d'une chambre libre avec des étudiants en quête d'un logement. La personne âgée, propriétaire ou locataire, doit disposer d'une pièce libre convenable, meublée ou non, avec libre accès aux espaces communs (cuisine, sanitaire et salon). L'étudiant s'engage à respecter les relations de bon voisinage, à assurer une veille passive, rendre des « menus services » facilitant la vie quotidienne de la personne âgée et doit régler une participation aux charges (eau, électricité, entretien...).

www.reseau-cosi.org

Les aides au logement

Au même titre que les étudiants français, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des aides au logement.

Il existe deux types d'aide au logement non cumulables (en fonction du type de logement) : l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS) et l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Le montant de l'allocation est variable en fonction du prix du loyer et de la situation de l'étudiant. Dans le cas d'une colocation, les colocataires peuvent recevoir une allocation logement à condition que leur nom figure sur le bail.

Informations et conditions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du lieu de domicile :

www.caf.fr > Accueil Allocataires > Actualités 2019 > Aide au logement étudiant

Informations et sites pour trouver un logement, sur les aides au logement...

www.campusfrance.org
> Étudiants > S'organiser > Logement

*Ces prix sont donnés hors les aides au logement que l'étudiant peut obtenir.



**LABEL BIENVENUE
EN FRANCE : LA
FRANCE S'ENGAGE
POUR MIEUX VOUS
ACCUEILLIR!**

Certains établissements d'enseignement supérieur français qui affichent le Label « Bienvenue en France » peuvent vous accompagner dans vos démarches pour trouver un logement. N'hésitez pas à consulter le détail des services mis en place.

www.campusfrance.org

 > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs

LE PORTAIL EN LIGNE DU RÉSEAU DES CROUS WWW.LOKAVIZ.FR

Grâce à la plateforme de logements du réseau des CROUS, près de 60000 étudiants ont trouvé un logement. Les logements labellisés Lokaviz présentent les garanties d'une location adaptée à la vie étudiante. Cette plateforme, disponible en français et en anglais, répertorie tous les logements libres et vous permet de faire votre choix selon vos critères : montant du loyer, localisation, qualité du logement, ...

GARANTIE VISALE : LE DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL DE CAUTION LOCATIVE ÉTUDIANTE

La garantie Visale est une garantie accordée à certains jeunes de moins de 30 ans... (salariés, non-salariés, chômeurs et étudiants) locataires du parc immobilier privé. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, les locataires doivent effectuer leur demande sur le site www.visale.fr

Les propriétaires peuvent toujours exiger un dépôt de garantie dont le montant ne peut pas être supérieur à un mois de loyer.

Travailler en France

Pendant les études

Au même titre que **les étudiants français, les étudiants citoyens des États de l'Espace Économique Européen ou de Suisse** peuvent librement exercer une activité professionnelle durant leurs études en France. La loi française autorise le travail des **autres étudiants étrangers** selon les modalités suivantes : Le titre de séjour (VLS-TS validé ou carte de séjour) portant la mention "étudiant" donne droit à l'exercice, à titre accessoire, d'une activité professionnelle salariée à hauteur de **près de 60%* de la durée de travail annuelle (soit 964 heures par an), sans autorisation administrative préalable.**

À noter

Les périodes de stage (qui donnent droit à une rémunération à partir de 2 mois), effectuées par l'étudiant dans le cadre de ses études (avec une convention de stage), ne sont pas décomptées.

À titre indicatif le SMIC horaire (salaire minimum) est de 10,15 euros brut (avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires, environ 20 %).

L'emploi étudiant au sein des établissements d'enseignement supérieur

Les étudiants ont le droit de travailler avec un VLS-TS, à temps partiel **limité à 60 %** de la durée légale du travail, **soit 964 heures par an.**

www.campusfrance.org

>Étudiants >S'organiser >Travailler pendant ses études **Voir aussi** : >Étudiants >Et après >Trouver un emploi >Étudiants >Et après >Créer son entreprise

Après obtention du diplôme

■ Étudiants européens

Les étudiants étrangers originaires d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de Suisse, peuvent rester en France sans limitation de durée pour chercher un emploi après leurs études.

■ Étudiants non-européens

Pour rester en France après l'obtention de leur diplôme, les étudiants non européens doivent avoir une promesse d'embauche ou un contrat de travail et une rémunération au moins égale à une fois et demie le salaire minimum légal. Sans promesse d'embauche, un diplômé étranger non européen peut demander une carte de séjour temporaire recherche d'emploi/création d'entreprise valable douze mois et non renouvelable le temps de chercher un emploi en France. Pour cela, il faut être titulaire d'une licence professionnelle ou d'un diplôme de niveau Master ou avoir un projet de création d'entreprise.

Les étudiants originaires de pays ayant conclu des accords bilatéraux avec la France bénéficient de conditions particulières quant à la délivrance de l'Autorisation provisoire de séjour (APS) (Sénégal, Gabon, Bénin, Tunisie, Île Maurice, Cap Vert, Burkina Faso, Cameroun, Macédoine, Monténégro, Serbie, Liban, Inde). Consultez le site du ministère de l'Intérieur ou contactez l'Espace Campus France de votre pays d'origine pour avoir des informations précises sur votre situation.

www.interieur.gouv.fr

www.campusfrance.fr >Où trouver Campus France près de chez vous?

Carte Passeport Talent

La carte de séjour pluriannuelle « passeport talent » est délivrée dans certaines situations, notamment si vous êtes hautement qualifié, souhaitez créer une entreprise ou investir en France, ou si vous êtes artiste. Elle est valable 4 ans maximum et renouvelable.

www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F16922

* 50 % pour les étudiants Algériens.

La loi française autorise le travail des étudiants étrangers

S'assurer en France

Sécurité sociale et assurance maladie

En France, la **Sécurité Sociale** permet de bénéficier des remboursements des frais de santé. L'affiliation à la sécurité sociale est **gratuite et obligatoire** pour tous les étudiants en France, qu'ils soient français ou étrangers.

Les étudiants étrangers doivent effectuer leur démarche d'affiliation en ligne sur le site internet dédié s'il s'agit de leur premier séjour en France et qu'ils ne se sont jamais enregistrés dans le système social français :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Les étudiants européens détenteurs d'une carte européenne d'assurance maladie pour la durée de leur séjour d'études ne sont pas concernés par cette démarche.

On doit choisir un médecin traitant conventionné par la Sécurité Sociale. Les visites à domicile, le week-end et les jours fériés sont majorées. La Sécurité Sociale rembourse en moyenne 70 % des dépenses de maladie.

Des assurances santé complémentaires ou mutuelles étudiantes, peuvent compléter ce montant.

Pour les étudiants en très court séjour en France ou non inscrits dans un établissement d'études supérieures français, une assurance maladie personnelle doit être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance privée. En France, les montants vont de 150 à 550 euros par an.

Renseignez-vous sur le site :

www.campusfrance.org

>Étudiants >S'organiser >Sécurité sociale

La Contribution Vie étudiante et de Campus

La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) concerne les étudiants, français et étrangers, qui vont suivre une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé. Cette contribution d'un

montant de 92 € pour l'année 2020/2021 est destinée à mieux accueillir les étudiants et à leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études.

La Contribution Vie Étudiante et de Campus n'a pas de lien avec les formalités liées à la sécurité sociale. Ce sont deux démarches différentes.

Pour savoir si vous êtes concerné par la CVEC et comment régler cette contribution, renseignez-vous sur le site de www.campusfrance.org >Étudiants >S'organiser La Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC)

ATTENTION : Même si vous êtes dispensé du paiement de la CVEC, vous devez quand même vous inscrire sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr et ensuite vous connecter au site dédié https://cvec.etudiant.gouv.fr. Vous pourrez alors télécharger une attestation d'exonération, à garder précieusement pour la donner au moment de votre inscription.

L'assurance multirisque habitation

Un logement doit obligatoirement être assuré : vol, dégâts des eaux, incendie... Cette assurance, d'un montant forfaitaire, se contracte auprès de compagnies d'assurance privées. L'assurance multirisque habitation **inclut l'assurance responsabilité civile**, qui couvre les dommages causés à un tiers en cas d'accident.

À noter

En fonction des différentes situations, il est également possible de souscrire à d'autres assurances complémentaires (assurance rapatriement, assurance véhicule, assurance pour la pratique d'un sport...).



Vie culturelle

La vitalité culturelle se déploie sur une multitude de lieux à travers la France, chaque région participant à l'effervescence créative. En venant étudier en France, vous pourrez bénéficier où que vous soyez d'un accès privilégié à la culture.

Festivals de musique (Vieilles charrues à Carhaix, Folle journée de Nantes, Eurockéennes de Belfort, Jazz in Marciac, Transmusicales de Rennes), de cinéma (Cannes, Deauville, Avoriaz, Cognac), de danse (Biennale de la Danse à Lyon, la Part des Anges à Bordeaux...), de théâtre (Avignon, Aurillac), de bande dessinée (Angoulême) et événements nationaux (Journées du Patrimoine, Fête de la Musique le 21 juin, Nuits européennes des Musées) : toute l'info sur www.culture.fr



Musées et monuments

La France compte 8000 musées sur tout le territoire. Si la Tour Eiffel reste le monument le plus visité, plus de 40000 bâtiments sont protégés au titre des monuments historiques (Châteaux de la Loire, Mont Saint Michel, Château d'If, Arènes de Nîmes, Port de la Rochelle).

Liste des musées nationaux : www.rmn.fr
www.monuments-nationaux.fr www.images-art.fr

Livre

Le livre de poche, format économique, met les livres à la portée de tous les budgets : à partir de 5 euros. De nombreuses manifestations autour du livre – Salons du Livre, Escales du livre – en régions et à Paris, témoignent de l'intérêt des Français pour la lecture.

Presse

La presse française se caractérise par sa diversité (magazines spécialisés, presse quotidienne, payante, nationale, régionale, hebdomadaire, mensuelle...). Chaque ville et chaque région possèdent un journal spécifique qui fournit des informations aussi bien nationales et internationales que régionales, voire très locales : Sud-Ouest en Nouvelle-Aquitaine, Ouest-France en Bretagne, La Provence à Marseille...

La quasi totalité des journaux et magazines peut être consultée sur internet. Des formules d'abonnement sont proposées, mais il est aussi parfois possible d'accéder à certains articles gratuitement le jour même de leur parution.

Bibliothèques

La France compte plus de 3000 bibliothèques. L'inscription gratuite se fait dans la bibliothèque du quartier de résidence et permet l'accès à toutes les bibliothèques municipales de la ville. Une bibliothèque numérique en ligne est également accessible via Bibliovox.

www.bibliovox.com

► BU – Bibliothèque Universitaire

Chaque établissement d'enseignement supérieur possède au moins une bibliothèque. Les horaires sont variables et incluent le soir jusqu'à 22h ou le dimanche. Il existe 127 bibliothèques universitaires et de grands établissements qui possèdent plus de 40 millions de livres.

Liste des bibliothèques publiques :

www.lexilogos.com/bibliotheque_municipale.htm

Bibliothèque Nationale de France :

www.bnf.fr – <http://gallica.bnf.fr/>

Tous les lieux culturels pratiquent une réduction pour les étudiants et proposent des formules d'abonnement

Sport

En complément des structures sportives de l'établissement d'enseignement (SUAPS), il existe de nombreux complexes sportifs publics. Des milliers d'associations, avec un coût d'inscription modique, permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements sportifs. L'accès aux piscines municipales est également très peu coûteux.

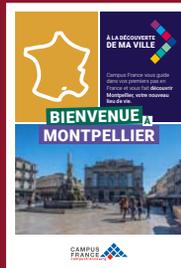
www.associations-sportives.fr

Retrouvez sur le site de Campus France une information détaillée de l'activité culturelle de la ville où vous effectuerez votre séjour d'études.

50 villes disposent d'une fiche ville riche de renseignements adaptés à votre vie en France.

www.campusfrance.org

>ressources documentaires >Informations pratiques pour les étudiants et les chercheurs >Villes universitaires





Vie associative

Les associations étudiantes sont très présentes. Elles permettent aux étudiants de se retrouver, d'avoir des activités extra-scolaire (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, week-end touristiques, soirées...).

Les associations étudiantes permettent de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes humanitaires, sportifs, économiques, culturels tout en assumant des rôles divers : président d'un festival, trésorier d'une Junior Entreprise, ou encore responsable de la communication sur un projet culturel... Autant d'actions qui peuvent être valorisées sur un CV. Enfin, les nombreuses associations d'anciens élèves (alumni) permettent de garder des liens et d'entretenir un réseau. Annuaire des associations françaises : www.asso1901.com

À noter

Dans les écoles supérieures et universités, le Bureau Des Étudiants (BDE) ou bureau des élèves, est une association élue par leurs étudiants. Ce bureau organise les activités extra-scolaires

Parrainage international

À travers la France, des associations, des établissements, parfois des villes, mettent en place des dispositifs d'accueil personnalisés pour faciliter l'arrivée et l'intégration des étudiants étrangers. Campus France soutient ainsi le Buddy System mis en place par l'association IxESN. Plus d'informations : <https://buddysystem.eu/fr>

La France compte plus de 2 millions d'associations

Universités

Sur le campus des universités, on trouve souvent plusieurs dizaines d'associations culturelles, sportives, syndicales. Certaines sont dédiées à l'accueil des nouveaux étudiants et accompagnent l'intégration des étudiants internationaux ou encore mettent en place des coopératives étudiantes (fournitures, cafés, photocopies...)

- Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) : créé pour aider les projets collectifs et les initiatives étudiantes, il peut dans certains cas soutenir les étudiants en difficulté financière
- Animafac, réseau d'échange d'expérience et centre de ressources pour plus de 1200 associations étudiantes : www.animafac.net
- ESN, le réseau international d'échanges étudiants Erasmus : www.esn.org
- FAGE - Fédération des associations générales étudiantes : www.fage.org
- UNEF - Union nationale des étudiants de France : www.unef.fr

À noter

Les Fiches Label ou les Fiches Accueil de Campus France présentent les prestations et dispositifs d'accueil mis en place par les établissements. Elles donnent également les coordonnées des associations de l'établissement. www.campusfrance.org >Ressources documentaires >Informations sur les établissements >Fiches Label et Accueil

France Alumni



Rejoignez la communauté des 335 000 membres de France Alumni présents dans 124 pays

Le réseau France Alumni est non seulement un précieux accélérateur de carrière, c'est également le meilleur moyen de garder contact avec la France et avec les autres étudiants étrangers que vous y aurez rencontrés.

www.francealumni.fr

Un réseau social professionnel en pleine expansion

Lancé en 2014, France Alumni compte aujourd'hui 335 000 alumni et regroupe plus de 3 000 partenaires dont 750 entreprises. Réseau mondial, il compte 1 site international et des déclinaisons locales en 34 langues dans 124 pays.

Un espace d'échanges

France Alumni est destiné aux étudiants internationaux qui ont été inscrits dans l'enseignement supérieur français. Il propose d'échanger avec d'autres étudiants et alumni par l'intermédiaire des groupes thématiques proposés (4 700 participants dans 240 groupes). Ex : Carrières en France après les études - Environnement Climat

- La gastronomie française - Retrouver des étudiants ayant suivi le même parcours académique que le vôtre - Valoriser votre formation.

Des événements culturels

Campus France et ses délégations régionales organisent des événements auxquels sont invités des étudiants et des alumni membres du réseau France Alumni.

Près de 500 événements organisés en 2020 dans le monde (conférences thématiques, promotion des MOOCs, journées porte ouverte, afterwork, visites d'établissement, sorties, ...)

Des opportunités professionnelles

De nombreux partenaires (entreprises, établissements d'enseignement supérieur) proposent des offres d'emploi et de stage en France et partout dans le monde.



Chaque année, plus de 100 000 étudiants internationaux sortent diplômés du système éducatif français.

 **FRANCE ALUMNI**

www.francealumni.fr



Combien coûte... ?

Compte tenu des nombreuses réductions attachées au statut d'étudiant, la moyenne pour un budget mensuel se situe entre 800 euros en régions et 1000 euros à Paris.

Repas – nourriture

- 1 baguette de pain : 0,90 euro.
- 1 café : 1 à 2 euros.
- 1 camembert : 2 euros.
- 1 croissant : 1 euro.
- 1 kg de pâtes : 1 euro.
- 1 kg de pommes de terre : 1,45 euro.
- 1 kg de riz : 1,70 euro.
- 1 litre de lait : 1 euro.
- 6 œufs : 1,50 euro.
- 1 repas au restaurant universitaire (RU) : 3,30 euros.
- 1 repas dans un "fast-food" : 8 euros.
- 1 restaurant de quartier : 10 à 20 euros.
- 1 sandwich : 3 à 8 euros.

Santé

■ Consultations médicales

- **Généraliste** : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés).
- **Psychiatre, Neuropsychiatre, Neurologue** : à partir de 39 euros (26,30 euros remboursés).
- **Gynécologue - Ophtalmologue** : à partir de 30 euros (20 euros remboursés).
- **Spécialiste** : à partir de 25 euros (16,50 euros remboursés).
- **Dentiste** : au moins 30 euros (dépend du soin).

Le coût de la vie quotidienne peut varier du simple au double entre Paris et les autres régions de France



Culture, loisirs

- **Mobile, Internet** : Un très grand nombre d'offres pour tous les budgets et selon les options.
- **1 entrée au cinéma tarif étudiant** : environ 9 euros (certaines chaînes de cinémas proposent des cartes illimitées à environ 20 euros/mois).
- **1 entrée au musée** : 5 à 10 euros. Certains musées et monuments nationaux sont gratuits pour les étudiants de moins de 26 ans.
- **1 entrée à la piscine tarif étudiant** : environ 2 euros.
- **1 journal** : environ 2 euros.
- **1 livre de poche** : environ 6 euros.
- **1 nuit en chambre d'hôtel de bon confort** à partir de 70 euros.
- **1 place de théâtre** : Les prix varient fortement en fonction des spectacles et de la catégorie des places. Certains théâtres, notamment à Paris, permettent au moins de 26 ans de profiter d'un tarif unique de 10 euros.

Transport

- **1 aller-retour Paris-Barcelone en avion** : 100 à 150 euros.
- **1 aller-retour Paris-Bruxelles-Amsterdam en Thalys** : 150 euros.
- **1 aller-retour Paris-Londres en Eurostar** : 100 à 150 euros.
- **1 aller-retour Paris-Nice en TGV** : 140 euros (si réservé suffisamment à l'avance, le prix peut descendre à 50 euros).
- **1 carte mensuelle de transport à Paris** : 75,20 euros, tarif jeune : 350 euros par an (carte imagine R).
- **1 litre d'essence** : 1,50 euro.
- **1 vélo municipal** : environ 1 euro par jour. Ces services existent dans plusieurs grandes villes, les tarifs sont donc variables.

Web

Campus France : toute l'information et l'accompagnement pour un projet d'études en France : www.campusfrance.org

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : démarches pour venir en France, adresses des consulats, ambassades, alliances françaises, bourses pour étudiants étrangers : www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Le portail des démarches et services de la vie étudiante (logement, aides financières, santé...) www.etudiant.gouv.fr

ENIC-NARIC France - Centre d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés : www.ciep.fr/enic-naric-france

ERASMUS+, France, Éducation et Formation www.agence-erasmus.fr

Europa, le portail de l'Union européenne : <http://europa.eu>

Inscription en première année à l'université pour les titulaires du baccalauréat : www.parcoursup.fr

Institut Français : www.institutfrancais.com

Formations

► Formations d'ingénieur

- Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) : www.cdefi.fr
- Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) : www.cti-commission.fr
- Concours Puissance Alpha (16 écoles d'ingénieurs) www.puissance-alpha.fr

→ Concours Avenir (8 écoles d'ingénieurs) : www.concoursavenir.fr

→ FESIC - réseau de 26 écoles d'ingénieurs et de management : www.fesic.org

→ Figure, 27 universités partenaires : www.reseau-figure.fr

→ GEIPI POLYTECH : concours d'entrée qui regroupe 34 Écoles publiques d'ingénieur : www.geipi-polytech.org

→ Label EUR-ACE (accréditation des formations d'ingénieurs en Europe) : www.enaee.eu

→ Réseau n+i des écoles d'ingénieurs : www.nplusi.com

→ Réseau ParisTech (rassemblement de Grandes Écoles françaises en sciences et technologies) : www.paristech.org

→ Réseau Polytech (réseau national des 10 écoles d'ingénieurs polytechniques des universités) : www.polytech-reseau.org

■ Écoles vétérinaires

→ École Nationale Vétérinaire d'Alfort : www.vet-alfort.fr

→ École Nationale Vétérinaire, Agro-alimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique : www.oniris-nantes.fr

→ École Nationale Vétérinaire de Toulouse : www.envt.fr

→ VetAgroSup Lyon : www.vetagro-sup.fr

■ Écoles Normales Supérieures

→ ENS Lyon : www.ens-lyon.eu

→ ENS Paris : www.ens.fr

→ ENS Paris Saclay (ex Cachan) : www.ens-paris-saclay.fr

→ ENS Rennes : www.ens-rennes.fr

■ Conférence des Grandes Écoles : www.cge.asso.fr

► **Labels**

- AACSB (label américain attribué par Association to Advance Collegiate Schools of Business) : www.aacsb.edu/accreditation
- AMBA (label attribué par l'Association des MBA) : www.mbaworld.com
- Bachelor professionnel : label délivré par l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie) : www.cci.fr >Formations
- EQUIS (label européen attribué par la European Foundation for Management Development) : www.efmdglobal.org

► **Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) : www.cci-paris-idf.fr**

► **Formations en art et architecture**

- Réseau CampusArt, candidature en ligne aux écoles d'art, design, mode, architecture,... : www.campusart.org
- Annuaire des écoles supérieures d'art : www.andea.fr

► **Formations à l'architecture**

- Écoles d'architecture publiques : www.culture.gouv.fr
- INSA de Strasbourg : www.insa-strasbourg.fr
- École Spéciale d'Architecture : www.esa-paris.fr

► **Formations du secteur de la mode**

- (site de l'Union des industries textiles) : www.textile.fr

► **Formations à l'agriculture :**

- Les établissements publics d'enseignement agricole : www.educagri.fr
- Agreenium-Institut agronomique vétérinaire & forestier de France : www.agreenium.org
- Communauté éducative de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

► **Formations à la santé**

- Académie nationale de médecine : www.academie-medecine.fr
- Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) : www.aphp.fr
- Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEFMF) : www.anemf.org
- Centre national des concours d'Internat (CNCI) – Médecine, Pharmacie, Odontologie : www.cnci.univ-paris5.fr

- Communauté médicale et paramédicale indépendante (étudiants en médecine et paramédical) : www.remede.org
- Collège de médecine des hôpitaux de Paris : <http://cmhp.fr>
- DFMS/DFMS <http://med.unistra.fr/fre/Formation/3eme-cycle/DFMS-DFMSA>
- Diplôme de français professionnel – Santé : www.centredelangue-francaise.paris/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp
- École des Hautes Études en Santé Publique : www.ehesp.fr
- Hôpitaux de France : www.hopital.fr
- Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr
- Ordre national des médecins : www.conseil-national.medecin.fr
- Réseau des 32 Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) : www.reseau-chu.org
- Université numérique francophone des sciences de la santé et du sport : www.unf3s.org

► **Formations professionnelles**

- France compétence : Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage www.francecompetences.fr
- RNCP Répertoire national des certifications professionnelles www.francecompetences.fr

► **Ministère des Sports** (Formations du secteur du sport) : www.sports.gouv.fr

► **Enseignement à distance, Cours en ligne**

- CNED (Centre national d'enseignement à distance) : www.cned.fr
- FUN-MOOC : www.fun-mooc.fr
- Fondation UNIT Université Numérique Ingénierie et Technologie : www.unit.eu
- FIED (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) : www.fied.fr
- ISPED – Institut de Santé Publique d'Épidémiologie et de Développement : www.isped.u-bordeaux.fr
- Le portail de la formation à distance (10 écoles spécialisées, 100 formations) : www.formations-distance.com
- PLOTEUS, Portail sur les opportunités d'études et de formation en Europe : <https://ec.europa.eu/ploteus/fr>

Web

Recherche

- Agence Nationale de la Recherche : www.agence-nationale-recherche.fr
- Annuaire Campus France des Écoles Doctorales et offres de thèse en ligne : <http://ecolesdoctorales.campusfrance.org/phd/dschools/main>
- ABG L'intelli'agence (insertion professionnelle des jeunes docteurs) : www.intelliagence.fr
- ANDès (Association Nationale des Docteurs ès Sciences) : www.andes.asso.fr
- ANRT (Agence nationale de la Recherche et de la Technologie) : www.anrt.asso.fr
- Bpifrance, banque publique d'investissement : www.bpifrance.fr
- CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) : www.cnrs.fr
- EURAXESS mobilité des chercheurs en Europe : <http://ec.europa.eu/euraxess>
- Fondation KASTLER (accueil en France des chercheurs étrangers) : www.fnak.fr

Diplômes et tests de français

- Fiche Campus France *Les tests et diplômes de français langue étrangère* : www.campusfrance.org >Ressources documentaires >Offre de formation >Fiches diplômes
- FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONALE (TCF - DELF - DALF) : www.ciepf.fr
- CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - TEF et diplômes de français des affaires et professionnel) : www.centrede-languefrancaise.paris/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef
- Fondation Alliance Française, réseau des Alliances françaises : www.fondation-alliancefr.org
- Répertoire des centres labellisés « Qualité français langue étrangère » : www.qualitefle.fr
- TCF avec TV5MONDE grâce à une simulation de test complet sur www.tv5monde.com/tcf

Découvrir la France

- Bibliothèque Nationale de France (consultation de ses catalogues) : www.bnf.fr
- Investir en France – Business France : www.businessfrance.fr/investir
- Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative : www.tourisme.fr
- Portail cartographique de la France (IGN) : www.geoportail.gouv.fr/accueil
- Portail officiel de la France : www.france.fr
- Territoires d'Outre-Mer : www.outre-mer.gouv.fr

Francophonie

- Actualité internationale 24H/24 (en français, anglais et arabe) : www.france24.com
- Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) : www.auf.org
- Latitude France - actualité du réseau français dans le monde : <http://latitudefrance.diplomatie.gouv.fr>
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : www.francophonie.org
- Radio France Internationale : www.rfi.fr
- Radio France, les chaînes radiophoniques du service public : www.radiofrance.fr
- TV5MONDE, la chaîne internationale francophone présente dans votre pays, pour vous familiariser avec la langue et la culture française : www.tv5monde.com

Vivre en France

■ Logement

Informations

- ANIL - Informations sur le droit au logement en France et contacts : www.anil.org
- CAF - Caisse d'Allocations Familiales : www.caf.fr
- CIDJ - Propose des petites annonces de logements de particuliers : www.cidj.com
- LOKAVIZ, la plateforme de logements en ligne du réseau des Crous : www.lokaviz.fr
- Portail étudiant : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Logement étudiant

Réseaux et associations

- Adele - Portail de l'Association pour le développement économique du logement étudiant : www.adele.org
- CISP (Paris) : www.cisp.fr
- FIAP : www.fiap.asso.fr
- Résidence internationale de Paris : www.ee-rip.com
- UNME - Union nationale des maisons d'étudiants : www.unme-asso.com

Résidences étudiantes privées

Paris et régions

- Cap'Études : www.cap-etudes.com
- Cardinal Campus : <https://www.cardinalcampus.fr>
- Fac-Habitat : www.fac-habitat.com
- Groupe Réside Études - Les Estudines : www.estudines.com
- Kley : <https://www.kley.fr>
- Mgel logement : www.mgellogement.fr
- Néoresid : <https://www.neoresid.com>
- Nexity Studéa : www.studea.fr
- PARME : <https://www.residencesparme.fr>
- Résidences OSE : www.leclubetudiant.com
- Stud'City, uniquement à Clermont-Ferrand : www.studcity-clermont.com
- Studelites : www.studelites.com
- Student Factory : <https://www.student-factory.com/fr>
- Suitétudes : <http://www.suitetudes.com/fr>

Le secteur privé

- Logement étudiant en Île-de-France : www.lokaviz.fr
www.pap.fr
www.entrepaticuliers.com
www.paruvenu.fr
www.seloger.com

La colocation

- www.appartager.com
- www.leboncoin.fr
- www.colocationfrance.fr
- www.macoloc.fr
- www.okroommate.com (en anglais)
- <https://fr-fr.roomlala.com>
- <http://www.chez-l-habitant.com>

La sous-location

www.souslouer.com

Le logement en famille et inter-générationnel

- Séjours France Familles : www.sejoursfrancefamille.fr
- Réseau COSI : www.reseau-cosi.com
- <http://ensemble2generations.fr>
- <http://www.leparisolidaire.fr>

■ Culture

- Centre des monuments nationaux : www.monuments-nationaux.fr/Trouver-un-monument
- Centre Pompidou : www.centrepompidou.fr
www.centrepompidou-metz.fr
- Cité de la Musique-Philharmonie de Paris : <http://philharmoniedeparis.fr/fr>
- Fédération française des festivals internationaux de musique : www.francefestivals.com
- Liste des musées nationaux : www.rmn.fr
- Ministère de la culture : www.culture.gouv.fr
- Portail de la France : www.france.fr
- Portail des œuvres d'art : www.images-art.fr
- Univers Sciences : le portail des sciences et des technologies (Cité des Sciences et d'Industrie, Palais de la découverte) : www.universcience.fr

■ Travail

- La Centrale du job étudiant : www.jobaviz.fr
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : www.cidj.com
- L'Étudiant : <http://jobs-stages.letudiant.fr>
- Le portail de l'administration française : www.service-public.fr
>Étranger >Étrangers en France

■ Santé

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : www.ameli.fr
- La Mutuelle des Étudiants : www.lmde.fr
- Smerep, La mutuelle étudiante : www.smerep.fr
- Emevia qui regroupe des mutuelles étudiantes régionales : www.emevia.com



Bienvenue en France

Le label « Bienvenue en France » a été mis en place afin de rendre visible les dispositifs d'accueil proposés par les établissements d'enseignement supérieur français : grâce à ce label, retrouvez les établissements qui vous proposent des services adaptés à vos besoins.



Choisir la France

- Le site **campusfrance.org** : toute l'information pour bien choisir sa formation en France.
- Les **Espaces Campus France** : près de 260 bureaux dans plus de 120 pays pour un accompagnement personnalisé.
- Le réseau **France Alumni** : pour garder le contact avec la France après le séjour d'études.



Malgré le coronavirus, la France s'organise pour vous accueillir pour un long ou un court séjour et vous permettre de rejoindre votre établissement de formation. Retrouvez toutes les informations sur le site de Campus France

www.campusfrance.org/fr

